

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Rapport annuel 2020

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
ménagers et assimilés

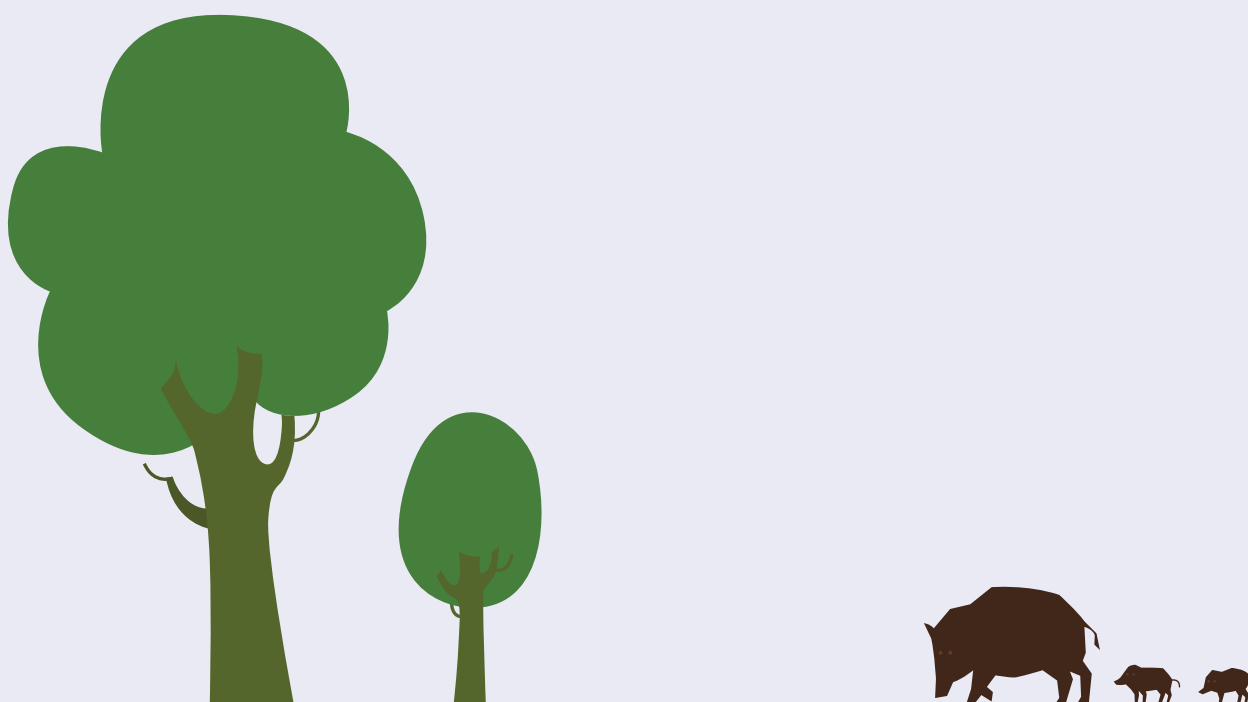


INTRODUCTION

L'ORDIF, Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France (qui, sous l'impulsion du Conseil régional d'Ile-de-France, a rejoint l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France le 1er août 2017), a proposé aux collectivités une trame de rapport comprenant des indicateurs techniques et financiers incontournables pour décrire de manière synthétique le service public d'élimination des déchets.

Afin de renforcer la pertinence des données et de faciliter la comparaison avec les collectivités franciliennes, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a souhaité intégrer ces indicateurs depuis le rapport annuel 2006.

Ce format du rapport annuel permet donc de mesurer la qualité du service offert à nos usagers et d'apprécier les performances de collecte sélective sur le territoire du SMICTOM.



SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

P.1

Composition et territoire du SMICTOM en 2020
Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM
Cartographie du territoire du SMICTOM
Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés
Opérations assurées par le SMICTOM

2/ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

P. 5

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM
Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM
La collecte des encombrants en porte-à-porte
Le service Allo Déchets
La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)
Caractéristiques du réseau de déchèteries
Résultats de la collecte sélective en 2020
Evolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014
Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri
Qualité de la collecte sélective : contrôles de terrain
Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM
Les installations de traitement
Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte

3/ COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

P.19

Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat
Les indicateurs économiques

4/ MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

P.22

La gestion de proximité des biodéchets
Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle
L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés
La reprise des textiles
Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture
La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

5/ TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

P.36

Caractéristiques du syndicat de collecte
Indicateurs techniques sur les opérations de collecte
Indicateurs financiers

6/ L'EMPLOI

P.37

L'organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau
L'emploi d'insertion

7/ LA COMMUNICATION

P.38

Les éco-ambassadeurs
Les animations scolaires
Participation aux manifestations locales
Les autres outils de communication

ANNEXES

P.49

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Composition et territoire du SMICTOM en 2020

Nom des collectivités adhérentes *	Nombre de communes	Population	Part / population totale	Part d'appartements
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	26	70 128	67%	40%
Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux	1	1028	1%	8%
Communauté de communes Moret Seine et Loing	8	32 869	32%	22%
TOTAL SMICTOM	35	104 025	100%	34%

* ou en convention

Composition et territoire du SMICTOM (source INSEE recensement 2018)

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe en 2020 35 communes rurales et semi urbaines soit 104 025 habitants. Situées dans le sud de la Seine-et-Marne, ces communes possèdent un parc de logements composé de nombreux logements individuels et résidences secondaires.

Quelques chiffres pour caractériser l'habitat du SMICTOM

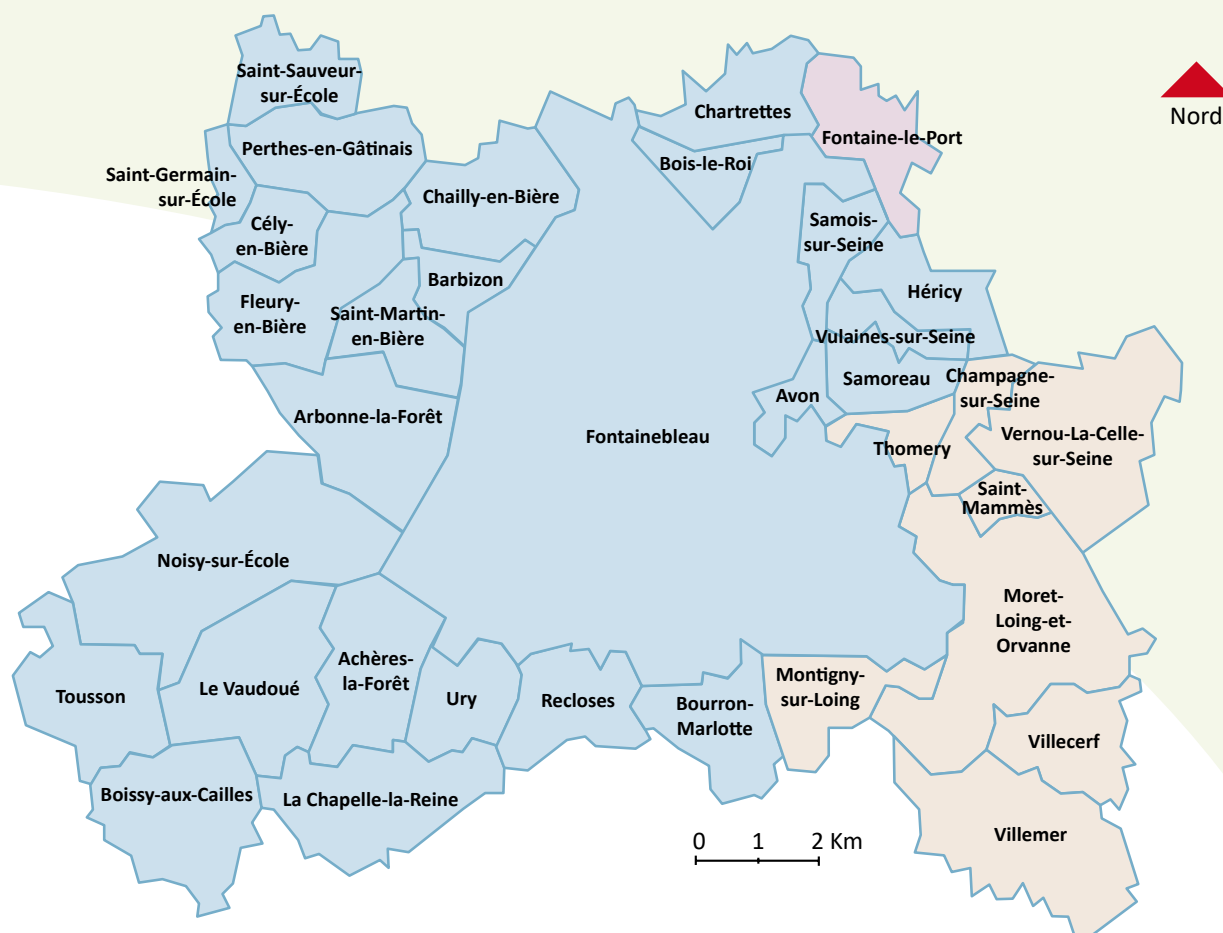
Parc de logements total : **52 407** logements
Part de résidences principales : **85 %**
Part de résidences secondaires : **6 %**
(moyenne départementale : **3 %**)
Part de logements vacants : **9 %**

Part des appartements dans l'ensemble des logements : **34 %**

35 communes
104 025 habitants



Cartographie du territoire du SMICTOM



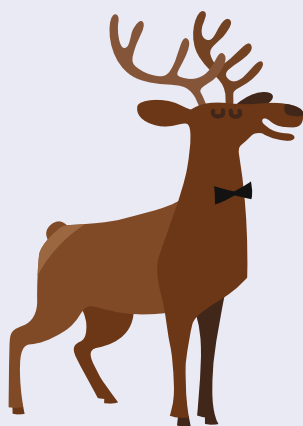
100 %
du territoire
desservi

● Communauté d'Agglomération
du Pays de Fontainebleau

● Communauté de Communes
Brie des Rivières et Châteaux

● Communauté de Communes
Moret Seine et Loing

Carte représentant le territoire desservi par le service public de gestion des déchets

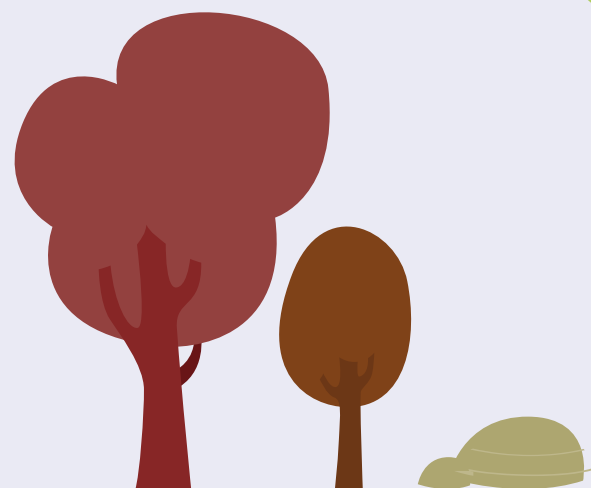


Compétence exercée par le SMICTOM : la collecte des déchets ménagers et assimilés

Compétences exercées par le SMICTOM	Ordures ménagères résiduelle	Emballages, journaux, magazines, verre	Déchets verts	Déchets encombrants	Déchets ménagers spéciaux	Déchets apportés en déchèterie	Déchets assimilés aux ordures ménagères (activités des professionnels)
Mode d'organisation de la collecte	Porte à porte	Porte à porte PAV	Porte à porte Allo déchets Déchèterie	Porte à porte Allo déchets Déchèterie	Apport volontaire	Apport volontaire ou sur rendez-vous	Porte à porte Redevance spéciale
Traitement	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM	Veolia/Kutler	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM SMETOM	SMITOM-LOMBRIC SIREDOM BEGEVAL

Compétences exercées par le SMICTOM

Compétence du SMICTOM
la collecte des déchets
ménagers et assimilés



Opérations assurées par le SMICTOM

Les communautés d'agglomération et de communes adhérentes au SMICTOM lui ont délégué la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Le SMICTOM a quant à lui transféré la compétence valorisation/traitement des déchets et gestion des déchèteries aux syndicats suivants : le SMITOM-LOMBRIC, le SIREDOM et SMETOM de la Vallée du Loing (par convention transitoire).



2 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS

Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

COLLECTE EN PORTE À PORTE EN 2020

(hors collecte effectuée par le SMETOM)

Modalités de collecte selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% de la population desservie	Données de collecte en kg/hab desservi/an
Collecte des ordures ménagères résiduelles (sans GPO)	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C1 à C6	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron ou bordeaux	100 %	254
			Habitat collectif Bac gris couvercle bordeaux		
			En sacs (dans 2 centre-villes)		
Collecte des déchets verts	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C0.5 à C2	Bac gris compartimenté couvercle marron ou bac simple couvercle marron	60 %	86
Collecte sélective du verre	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C1 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune	100 %	34
			Habitat collectif Bac gris couvercle vert		
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines (sans GPO)	Prestataires VEOLIA KUTLER OURRY	C0.5 à C2	Habitat pavillonnaire Bac gris compartimenté couvercle jaune ou bac simple couvercle jaune	100 %	41
			Habitat collectif Bac gris couvercle jaune		
Collecte des encombrants	Prestataires VEOLIA KUTLER	2 à 4 fois par an	En tas sur la voie publique	30 %	7
Collecte des déchets assimilés (activités des professionnels)	Prestataire VEOLIA	C1 à C6	Bac gris couvercle bordeaux	-	-

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

SECTEUR A

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte des ordures ménagères résiduelles	Semi-enterrées et enterrées	35 Semi-enterrées 25 enterrées	Champagne sur Seine, Ecuelles, Fontainebleau, Samoreau Veneux-Les Sablons
Collecte sélective des emballages et journaux-magazines	Semi-enterrées et enterrées	32 Semi-enterrées 22 enterrées	
Collecte sélective du verre	Semi-enterrées et enterrées	23 Semi-enterrées 13 enterrées	

SECTEUR B (ex-Pays de Bière)

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des journaux-magazines	Aériennes et enterrées	7 aériennes 15 enterrées	Arbonne-la-Forêt, Saint-Martin-en-Bière, Fleury-en-Bière, Cély-en-Bière, Saint-Germain-sur-Ecole, Perthes-en-Gâtinais, Chailly-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole, Barbizon
Collecte sélective du verre	Aériennes et enterrées	17 aériennes 31 enterrées	

SECTEUR C (bornes SIREDOM)

Modalités de collecte selon les flux	Type de borne	Nombre de bornes	Communes concernées
Collecte sélective des emballages, du papier et des journaux-magazines	Aériennes et enterrées	2 aériennes et 8 enterrées	Le Vaudoué, Tousson, Boissy-aux-Cailles, Noisy-sur-Ecole
Collecte sélective du verre et des flacons de parfum	Aériennes et enterrées	4 aériennes et 11 enterrées	

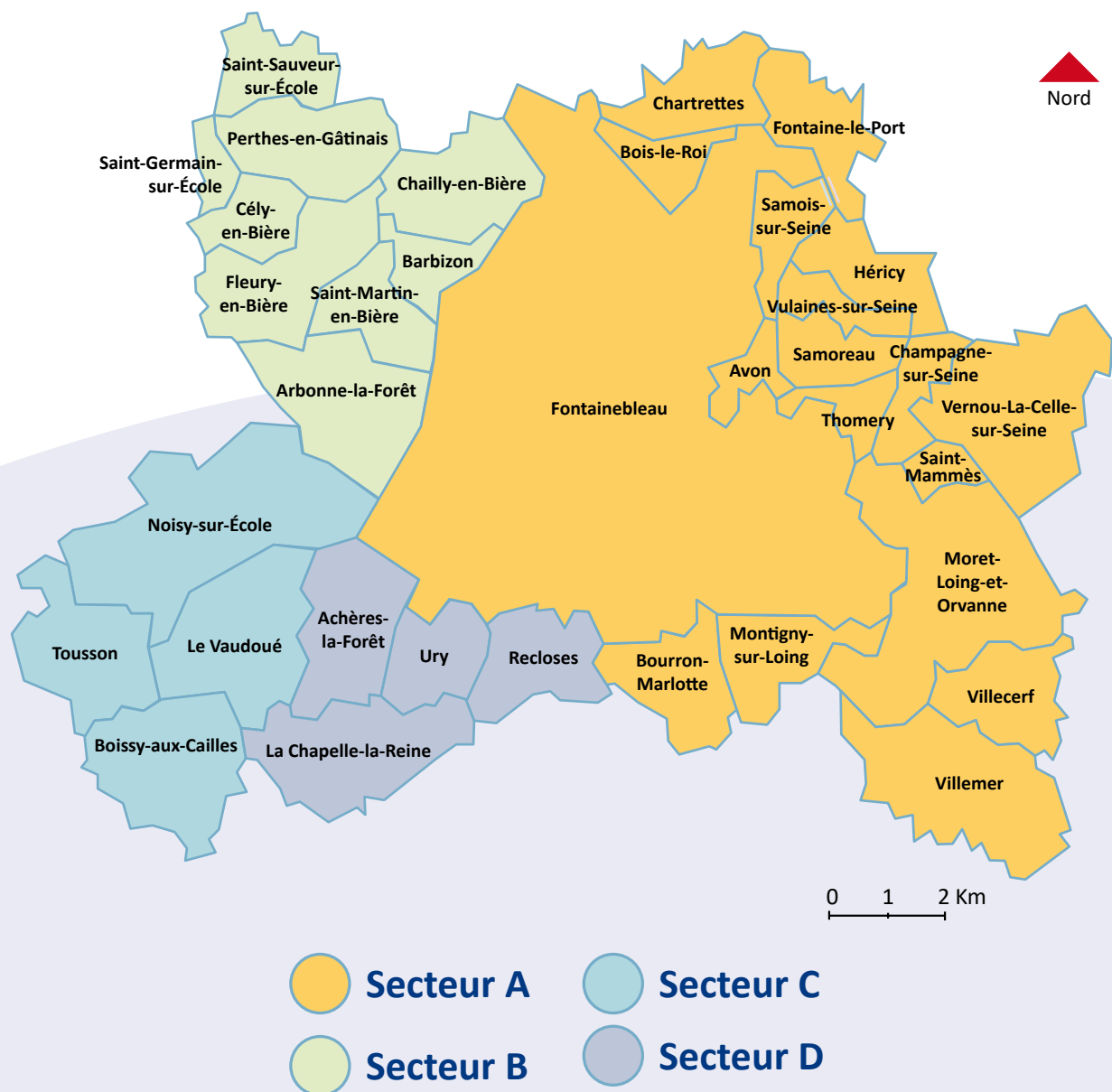
Caractéristiques des collectes assurées par le SMICTOM

En dehors de l'apport en déchèterie accessible pour l'ensemble des habitants du territoire, le SMICTOM a mis en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés sur certaines communes du territoire. En effet, cette mise en place vise plusieurs objectifs : améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux conteneurs et améliorer la qualité du tri dans certains collectifs denses.

Organisation de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sur le territoire du SMICTOM

Réalisée par la société VEOLIA dans le cadre du marché notifié en avril 2014 (début d'exécution du marché au 1^{er} juin 2014), la collecte des principaux flux de déchets ménagers s'effectue donc sur la quasi-totalité des communes du SMICTOM selon le mode présenté ci-dessus. Des exceptions sont faites pour la collecte des ordures ménagères dans les hypercentres de Fontainebleau et de Moret-Loing-et-Orvanne car elle s'effectue en bacs simples et exceptionnellement en sacs (ou modulos).

Suivant la taille et le choix des communes, on distingue des fréquences de collecte des ordures ménagères différentes : de 6 fois par semaine pour l'hypercentre de Fontainebleau à une fois par semaine pour les communes rurales ou semi-rurales. De la même façon, la fréquence de collecte des emballages varie de 2 fois par semaine à une fois toutes les 2 semaines.



Carte représentant l'organisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM

● SECTEUR A :

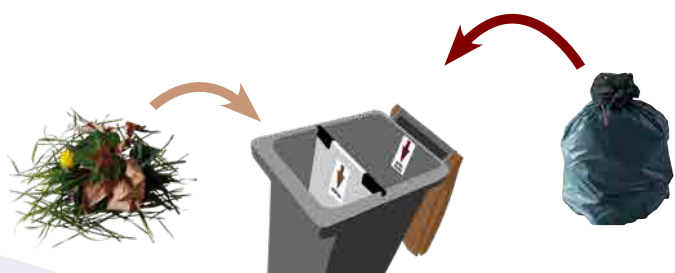
Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte à porte concerne 3 ou 4 flux différents avec mise à disposition de bacs simples ou compartimentés.

Les emballages et le verre



Les ordures ménagères et les végétaux



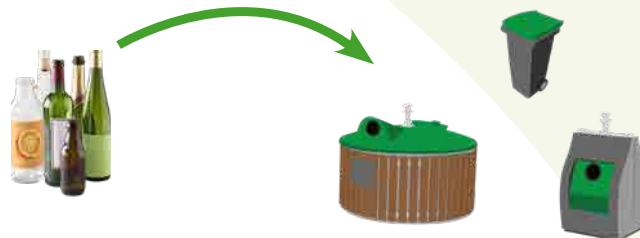
Pour l'habitat collectif :

- La collecte en porte à porte concerne 3 flux différents avec distribution de bacs simples.
- La collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés qui concerne 3 flux.

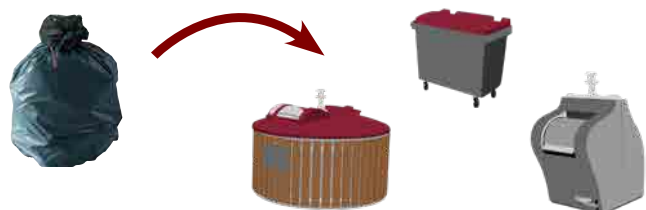
Les emballages



Le verre



Les ordures ménagères



● SECTEUR B :

Pour l'habitat pavillonnaire :

la collecte en porte à porte concerne 3 flux différents.

Les emballages



Les ordures ménagères



Les végétaux



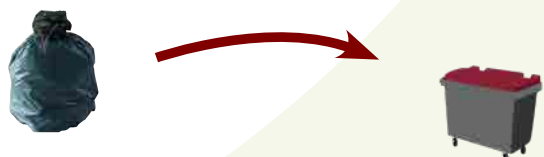
Pour l'habitat collectif :

la collecte en porte à porte concerne 2 flux différents avec distribution de bacs simples.

Les emballages



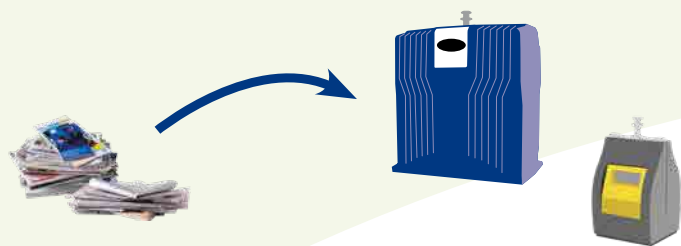
Les ordures ménagères



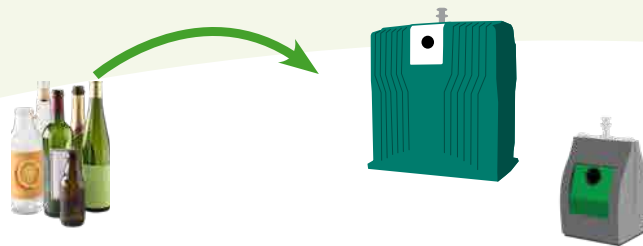
● SECTEUR B (suite) :

Les points d'apports volontaires : la collecte des conteneurs aériens et enterrés concerne 2 flux différents.

Les journaux-magazines et publicités



Le verre



● SECTEUR C :

Pour l'habitat pavillonnaire et collectif : la collecte en porte à porte concerne 2 flux différents.

Les emballages en extension complète des consignes du tri et tous les papiers
(liste non exhaustive)



Les ordures ménagères



Les points d'apports volontaires : la collecte des conteneurs enterrés concerne 2 flux différents.

Les emballages en extension complète des consignes du tri et tous les papiers
(liste non exhaustive)



Le verre



La collecte des encombrants en porte-à-porte

Ce service, assuré par les sociétés VEOLIA et Kutler, est aujourd'hui limité à quelques communes. Depuis l'ouverture du réseau de déchèteries, de nombreuses communes ont décidé de supprimer ce service.

Face aux objectifs de valorisation des déchets et aux enjeux environnementaux, il apparaît nécessaire pour le SMICTOM de la Région Fontainebleau de faire évoluer le service de collecte des encombrants en porte-à-porte. Mais ce mode de collecte ne permet pas la valorisation exigée par la réglementation :

- Les lois Grenelle puis la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixent des objectifs stricts en matière de valorisation des déchets et de réduction du volume de déchets. Les quantités enfouies doivent diminuer.
- Un Décret de juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques : ils doivent être valorisés, et donc collectés séparément.
- Afin d'inciter les collectivités à respecter les nouvelles réglementations et à s'inscrire dans une démarche de prévention des déchets et de recyclage, il est prévu une augmentation significative de la taxe sur l'enfouissement (TGAP).

Ce service devra cesser prochainement pour les communes de Fontainebleau, Boissy-aux-Cailles, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole et Tousson qui sera remplacé par le service Allo déchets.



Suppression des collectes
en porte-à-porte des
encombrants

Le service Allo Déchets

Afin de permettre une valorisation des déchets encombrants, le syndicat a mis en place un service de collecte des encombrants à domicile sur appel téléphonique.

L'objectif du service est de se substituer à l'habitant qui ne peut se rendre en déchèterie. Financé en majorité par le SMICTOM, seule une petite partie du coût reste à la charge de l'utilisateur.

Vingt-six communes sont couvertes par le service en 2020.

3 254 m³ de tout-venant et 283 m³ de gravats ont ainsi été collectés et valorisés.

Les objets en bon état sont triés et proposés à la recyclerie Envie d'R pour leur offrir une seconde vie.

Le service a fait l'objet d'une enquête de satisfaction en 2020 qui a abouti à de très bons résultats :

- 99 % des usagers sont satisfaits de la qualité de l'accueil téléphonique (dont + de 75% sont très satisfaits) ;
- 100% sont satisfaits de la performance concernant l'intervention en termes d'horaire, de durée, de cubage et du prix payé ;
- 99% recommandent le service à leurs contacts.

Le service Allo Déchets apparaît comme utile à la population du territoire du fait de sa praticité, sa simplicité et sa souplesse d'utilisation.

L'efficacité du service est reconnue par les clients et apporte une vraie solution aux administrés non mobiles. Les habitants mettent en relief la très bonne relation usager tant pour l'accueil téléphonique, qu'avec les équipes sur le terrain.

La collecte des déchets assimilés (déchets des professionnels)

Cette collecte s'effectue en même temps que la collecte des ordures ménagères et concerne les utilisateurs professionnels (commerçants, entreprises...) du service public d'élimination des déchets qui produisent des quantités d'ordures ménagères supérieures ou égales à 720 litres par semaine.

Pour financer ce service, le SMICTOM a institué, depuis juin 2001, la redevance spéciale. Chaque professionnel utilisateur de ce service paye donc annuellement une redevance spéciale calculée en fonction de la quantité de déchets éliminés.

Le travail de suivi des quantités présentées à la collecte est effectué par les ambassadeurs du tri du SMICTOM ou par le collecteur Veolia.



Bilan des redevables du SMICTOM

	Nombre de redevables	Tonnages produits par les redevables
2009	239	6193
2010	254	6344
2011	231	5959
2012	241	6006
2013	247	5937
2014	247	5750
2015	255	5880
2016	260	5773
2017	260	5754
2018	269	5603
2019	251	5529
2020	251	5718

Caractéristiques du réseau de déchèteries

- Réseau de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC (accès sectorisé, voir carte ci-contre)

Nombre de déchèteries du SMITOM-LOMBRIC	5
Tonnage global entrant 2020	17 320 Tonnes
Maîtrise d'ouvrage	SMITOM-LOMBRIC
Mode d'exploitation	Prestataire GENERIS
Jours d'ouverture	7 jours par semaine
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui
Accès aux professionnels (artisans, commerçants)	Oui, sous conditions



Déchèterie de Moret-Loing-et-Orvanne (Ecuelles)

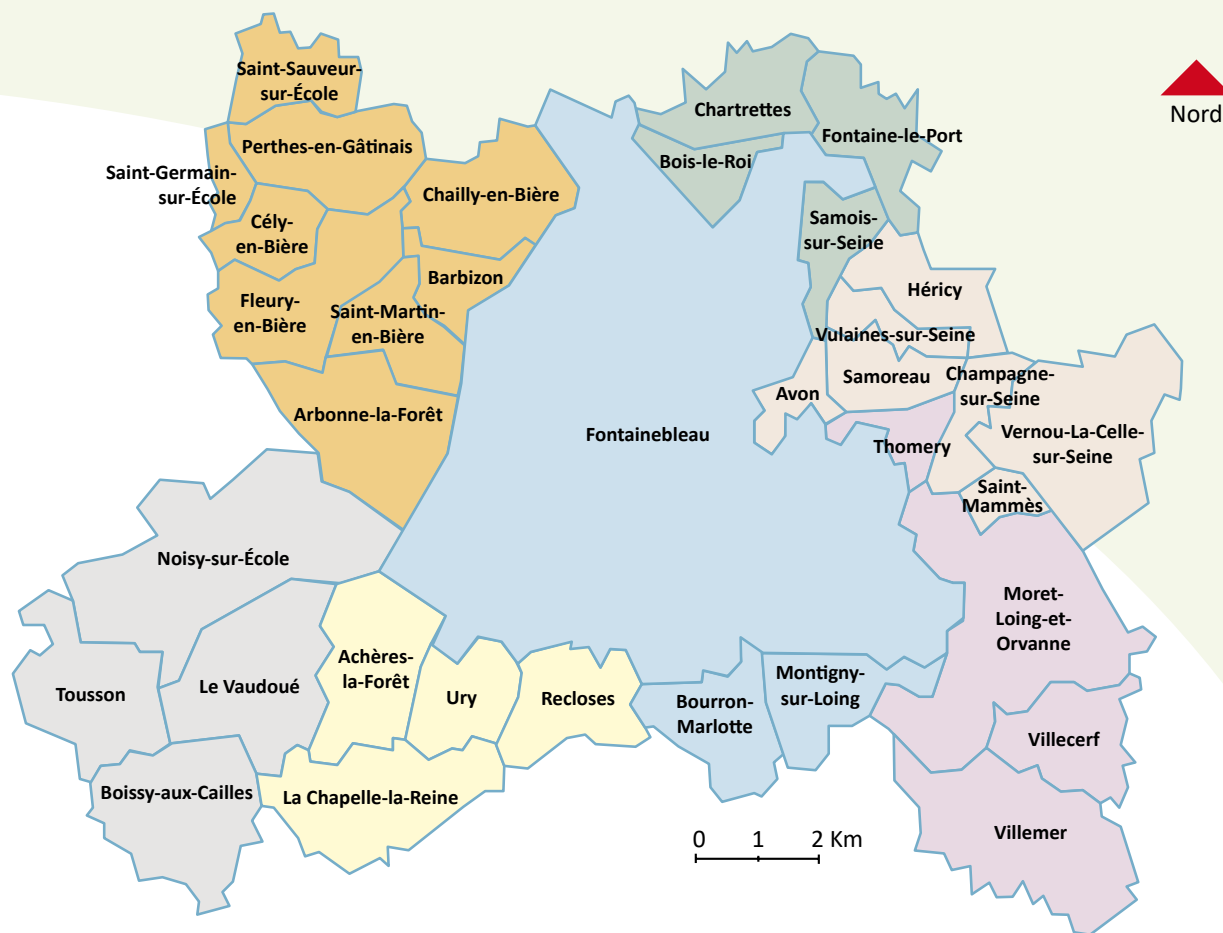
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine pour 30 898 habitants
- Déchèterie du Châtelet en Brie pour 22 000 habitants (dont 11 7751 du SMICTOM)
- Déchèterie de Bourron-Marlotte pour 21 461 habitants
- Déchèterie d'Ecuelles pour 20 982 habitants
- Déchèterie d'Orgenoy pour 17 499 habitants (dont 10 510 du SMICTOM)

- Autres déchèteries du territoire (voir carte ci-contre)

Pour le secteur C, les trois éco-centres du SIREDOM sont accessibles à tous les habitants.

Les habitants du secteur D ont accès à deux déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing.

Conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers, un réseau de déchèterie a été mis en place pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants de chaque commune.



Carte représentant le réseau de déchèteries

Déchèteries du SMITOM-LOMBRIC

- Déchèterie de Bourron-Marlotte
- Déchèterie du Châtelet-en-Brie
- Déchèterie d'Écuellen
- Déchèterie d'Orgenoy
- Déchèterie de Vulaines-sur-Seine

Éco-centres du SIREDOM (pour 3306 habitants)

- Éco-centre de Milly-la-Forêt
- Éco-centre d'Amponville
- Éco-centre de Noisy-sur-École (déchets verts uniquement)

Déchèteries du SMETOM de la Vallée du Loing (pour 5117 habitants)

- Déchèterie de La Chapelle-la-Reine
- Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours

Un réseau de 10
déchèteries



Ces déchèteries accueillent les végétaux, le tout-venant incinérable, le tout-venant non incinérable, les cartons d'emballages, les pneus déjantés, les piles, les batteries, les huiles de vidange, les métaux, les gravats, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, les ampoules, les Déchets ménagers spéciaux (peinture, batterie, solvant...), le fibrociment (sauf la déchèterie de La Chapelle-la-Reine) et les cartouches d'imprimantes.

Résultats de la collecte sélective en 2020

Au global,
40 681 tonnes collectées
en 2020

Tonnages collectés en 2020 et performances de collecte
(hors communes collectées par le SMETOM)

	Données du SMICTOM 2020		Données comparatives Ile de France et Seine et Marne 2019	
	Tonnages totaux	Performances en kg/hab	performances en Kg/hab Ile-de-France	Performances en Kg/hab Seine-et-Marne
Ordures ménagères (avec assimilées)	27 192	275	283	273
Emballages journaux magazines	4 393	44	34	38
Verre	3 491	35	21	21
Déchets verts	5 372	54	19	30
Biodéchets	29	1	1	0
Encombrants (hors déchèterie)	204	2	27	17
TOTAL	40 681	411	385	379

Tonnages des différents flux collectés par le SMICTOM

Des performances de collecte
sélective supérieures
à la moyenne francilienne

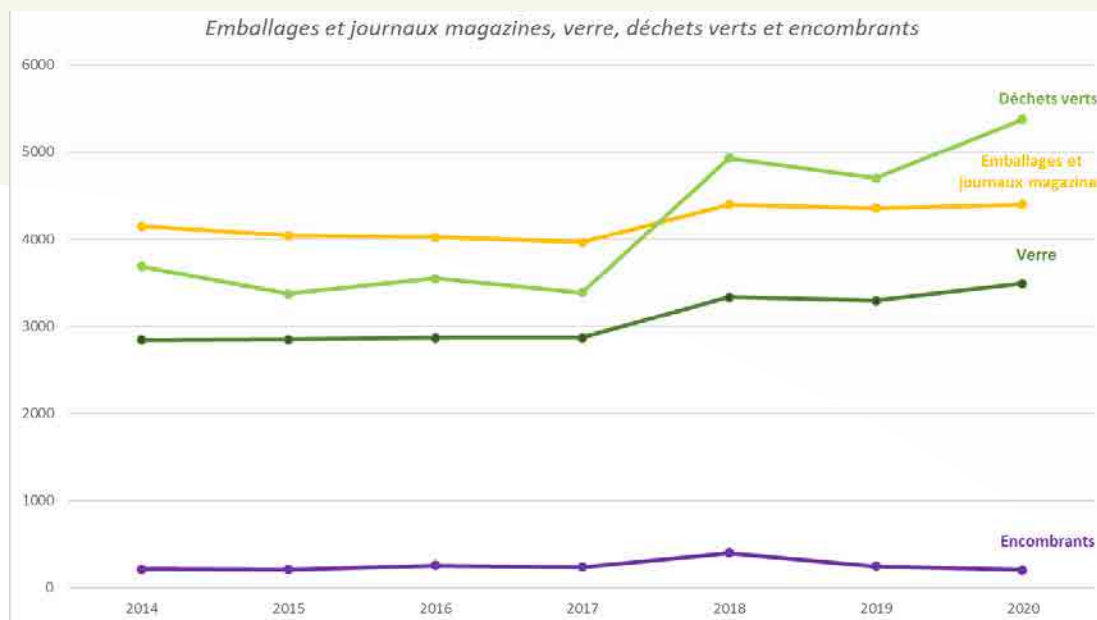
Une production d'ordures
ménagères inférieure
à la moyenne francilienne

Les performances de collecte se mesurent par le poids collecté par habitant pour chacun des flux.

Les performances atteintes sur le territoire du SMICTOM sont bonnes :

- La production d'ordures ménagères est moins élevée que la moyenne francilienne.
- Concernant les emballages, le verre et les déchets verts, les performances par habitant dépassent significativement les performances moyennes d'Ile-de-France.

Évolution des tonnages collectés par le SMICTOM depuis 2014

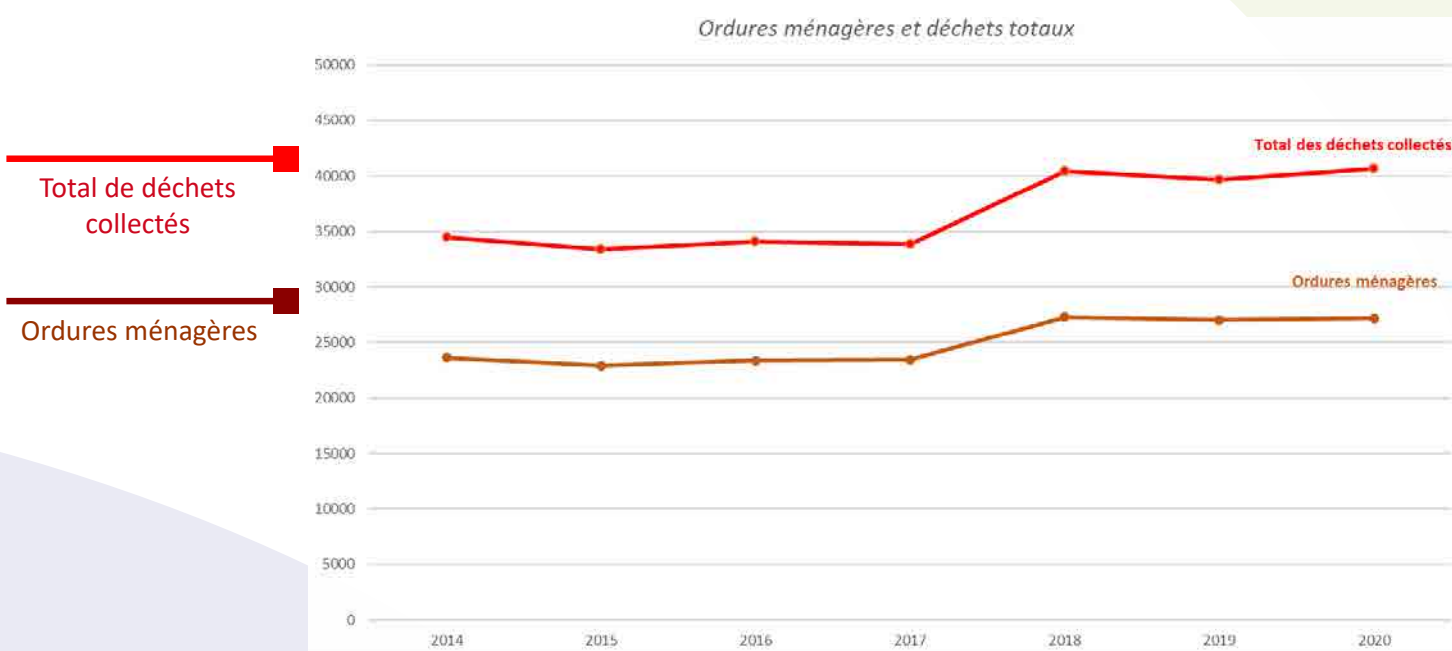


Emballages, journaux magazines

Déchets verts

Verre

Encombrants



Total de déchets collectés

Ordures ménagères

L'évolution des courbes en 2020 s'explique par le contexte spécifique lié à la pandémie de Covid-19 qui a modifié les habitudes de consommation des habitants conduisant une augmentation de la production des déchets sur leur lieu de résidence.

Concernant les déchets verts, l'augmentation des tonnages observée s'explique par des conditions météorologiques favorables mais aussi par un entretien plus important des jardins. Les restrictions d'accès en déchèterie liées au contexte sanitaire ont, quant à elles, induit un transfert sur la collecte en porte-à-porte.

L'augmentation marquée de 2018 correspond à l'extension du périmètre de compétence du syndicat.

En réalité, depuis 10 ans, la production de déchets est en légère diminution.

Cette tendance peut varier en fonction des flux de déchets concernés.

Des actions importantes de réduction des déchets ont été menées par le SMICTOM dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Dans la perspective de la généralisation du tri à la source des biodéchets, la promotion du compostage doit être renforcée. Outil incontournable de prévention des déchets, le compostage permet en effet de détourner des ordures ménagères les déchets putrescibles et les déchets verts.

Remarque :

Chaque commune peut voir ses résultats de collecte 2020 dans les « fiches adhérents » de l'Annexe 1.

Qualité de la collecte sélective : caractérisations au centre de tri

Pour mesurer la qualité de la collecte sélective dans les communes relevant du SMITOM-LOMBRIC pour le traitement des déchets, trois caractérisations sont effectuées mensuellement : prélèvement d'un échantillon d'emballages collectés sur le SMICTOM, tri manuel de cet échantillon et mesure des éléments indésirables appelés « refus de tri ».

La dégradation observée depuis 2014 s'est atténuée. Depuis 2017, les taux de refus sont globalement stables. Une amélioration de 1,3 % avait été observée en 2019 ; en 2020 le niveau est revenu à celui de 2018, dû, en partie, au contexte lié à la pandémie.

Les actions de contrôle des bacs des habitants par les éco-ambassadeurs ont été maintenues sur l'ensemble de l'année malgré la situation sanitaire.

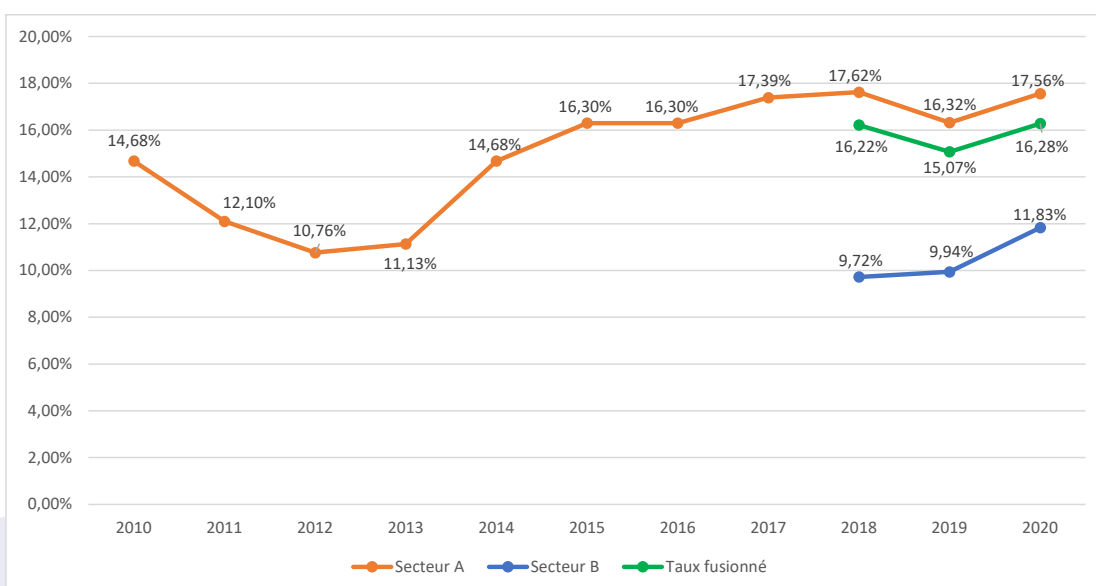
La sensibilisation au tri s'est poursuivie et la communication a été adaptée pour répondre aux enjeux du contexte sanitaire. Un guide du tri a été distribué sur tout le territoire avec les calendriers de collecte.

Les actions menées doivent permettre d'inverser cette tendance et le taux de refus doit être inférieur à 15% afin d'obtenir 100% des soutiens de l'éco organisme Citeo (anciennement Eco Emballages et Ecofolio).

Les caractérisations permettent également d'évaluer la composition des emballages par type de matériaux.

Un taux de refus moyen de
16,28 % en 2020

Évolution des taux de refus moyen annuels



Composition moyenne (en %) des emballages collectés en 2020

	Secteur A (communes initiales du SMICTOM)	Secteur B (communes ex Pays de Bière)
Erreurs de tri	17,56	11,83
Tetrapack	2	3
Métaux (acier, aluminium)	4	6
Plastiques	19	26
Cartons	38	52
Journaux- Magazines	18	-

Qualité de la collecte sélective : contrôles de terrain

Les suivis réalisés sur le terrain par les éco-ambassadeurs consistent à apposer un scotch sur les bacs mal triés (à partir de 3 erreurs dans le bac) et à déposer un avis de passage chez l'habitant pour lui indiquer l'erreur qui a causé le refus de collecte.

Afin d'améliorer les performances de qualité et de mieux cibler la sensibilisation des habitants, les suivis ont été renforcés dans les communes qui présentaient des taux de refus plus importants.

Taux de refus moyen des bacs par commune

Commune	%
Arbonne-la-Forêt	4.25
Avon	14.33
Barbizon	4.89
Bois-le-Roi	13.55
Bourron-Marlotte	12.36
Cély-en-Bière	15
Chailly-en-Bière	4.22
Champagne-sur-Seine	12.51
Chartrettes	9.85
Fleury-en-Bière	8.43
Fontainebleau	16.09
Fontaine-le-Port	12.51
Héricy	11.17
Montigny-sur-Loing	10.37
Moret-Loing-et-Orvanne	10.06
<i>Ecuelles</i>	<i>10.25</i>
<i>Episy</i>	<i>4.56</i>
<i>Montarlot</i>	<i>9.09</i>
<i>Moret-sur-Loing</i>	<i>14.21</i>
<i>Veneux-Les Sablons</i>	<i>21.18</i>



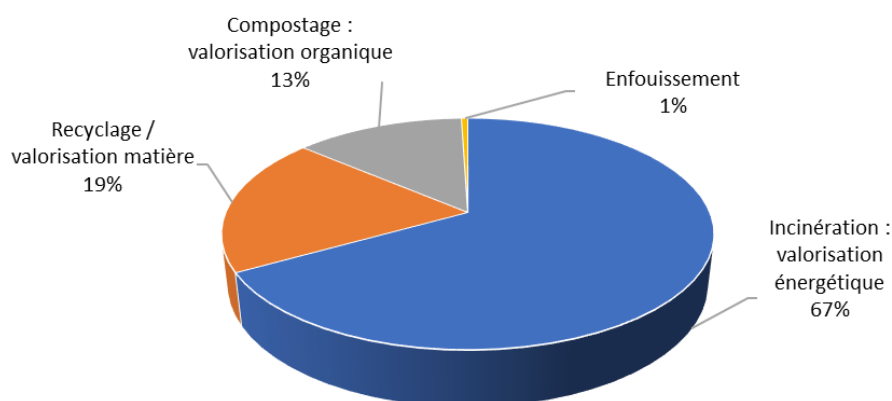
Commune	%
Perthes-en-Gâtinais	3.29
Samoreau	10.73
Samois-sur-Seine	17.12
Saint-Germain-sur-Ecole	2.02
Saint-Sauveur-sur-Ecole	5.12
Saint-Mammès	9.97
Saint-Martin-en-Bière	4.76
Thomery	12.37
Vernou-La Celle-sur-Seine	12.41
Villecerf	17.89
Villemer	10.55
Vulaines-sur-Seine	12.45
Moyenne totale	10,2

Plus le taux est faible, plus la qualité des emballages présentés est bonne. En moyenne, sur l'ensemble des suivis de collecte effectués en 2020, plus de 10,2% des bacs sont refusés parce qu'ils comportent trop d'erreurs de tri, un pourcentage en baisse par rapport à 2019.

Traitement/valorisation des déchets collectés par le SMICTOM

Mode de valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés par le SMICTOM

Taux de collecte en vue d'un mode de valorisation Année 2020



En 2020, 99,50 % des déchets collectés par le SMICTOM ont été orientés vers une filière de valorisation.

Les installations de traitement



Centre de tri et unité de valorisation énergétique



Centre d'enfouissement technique



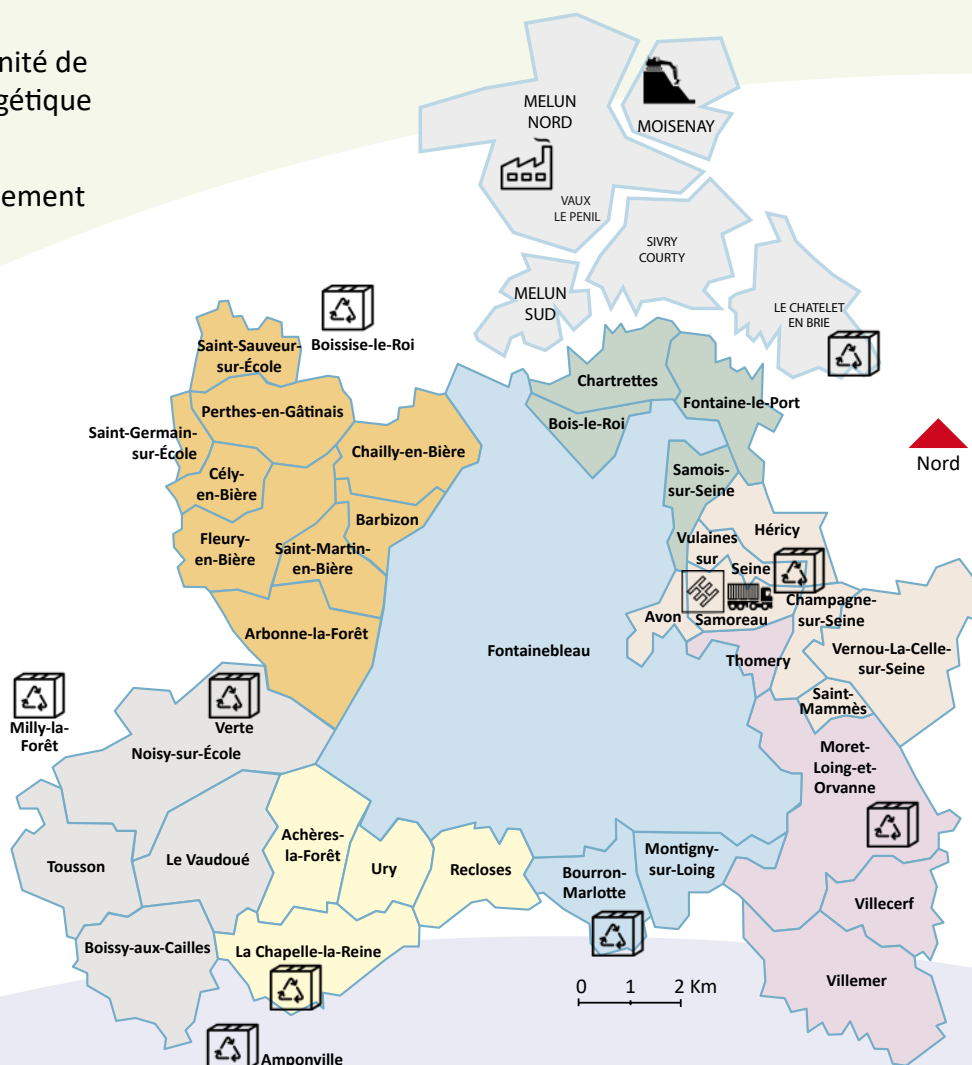
Plateforme de compostage



Quai de transfert



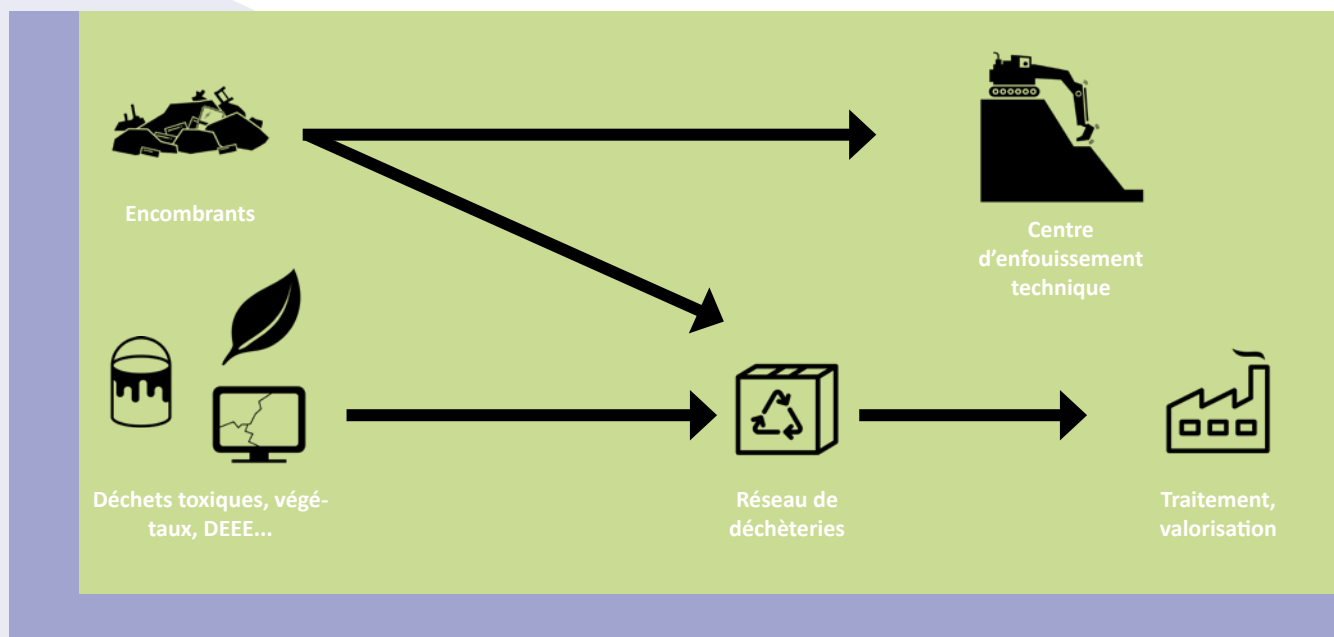
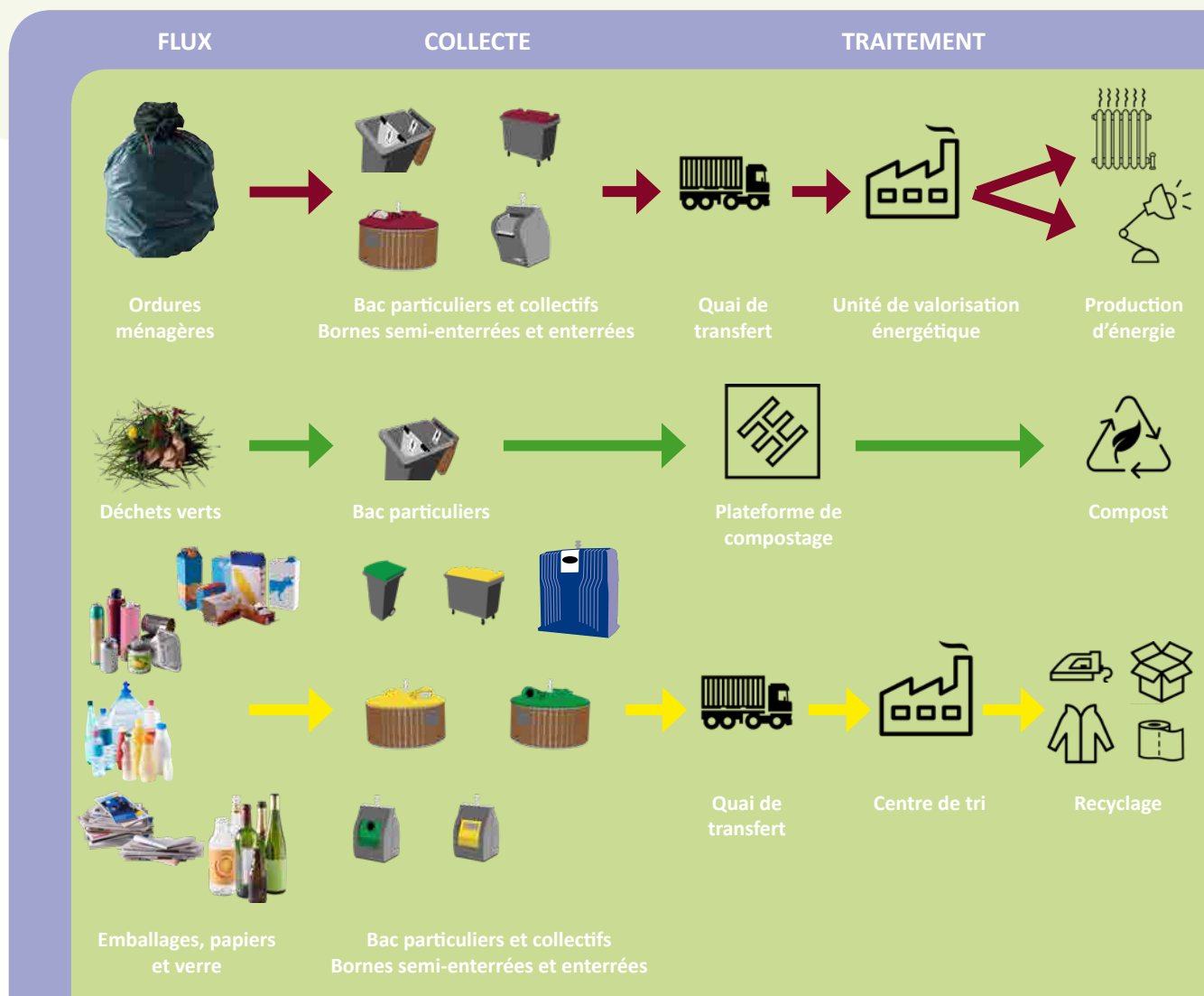
Déchèterie



Pour réduire les coûts de transports et les nuisances associées, les ordures ménagères, les emballages et le verre collectés sur une grande partie du territoire du SMICTOM transitent **en premier lieu par un quai de transfert**. Les déchets sont alors regroupés avant d'être acheminés vers les sites de traitement et de valorisation.

- les ordures ménagères résiduelles sont ensuite transférées vers une Unité de Valorisation Energétique ;
- les emballages et journaux magazines rejoignent un centre de tri ;
- le verre repart directement chez le repreneur pour être valorisé ;
- les végétaux sont directement compostés sur une plateforme de compostage ;
- les encombrants qui sont encore collectés en porte-à-porte sont, quant à eux, enfouis sur le Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 de Moisenay.

Schéma récapitulatif de l'organisation de la collecte



3 COÛT DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Les modalités d'exploitation et les prestations rémunérées par le SMICTOM à des entreprises sous contrat

Les marchés publics

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en 2020 en € TTC
VEOLIA	Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	Marché public de 8 ans	31 mai 2022	5 464 009.62 €
SULO	Fourniture de bacs	Marché public de 4 ans	novembre 2024	295 331.90 €
SULO	Fourniture de composteurs	Marché public de 4 ans	20 septembre 2021	72 669.14 €
SULO	Fourniture de conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	374 033.62 €
VEOLIA	Maintenance des conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	24 816 €
STRADANOVA	Travaux de Génie civil pour l'implantation des conteneurs enterrés	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	268 415.70 €
AIPRéFon	Maintenance du parc de bacs Livraison des composteurs	Marché public de 4 ans	31 mars 2024	350 334.96 €
AIPRéFon	Service Allo déchets	Marché public de 4 ans	31 décembre 2020	273 163.58 €
			Total	7 122 774.52 €

La délégation de service public

Nom de l'établissement public	Nature de la prestation	Type de contrat et durée échéance	Montant annuel des prestations en 2020 en € TTC
SMITOM-LOMBRIC	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	5 012 165.75 € (cotisation + traitement)
SIREDOM	Traitement / Valorisation des déchets ménagers	Délégation de Service Public	386 320.22 €
SMETOM (convention)	Collecte et traitement / Valorisation des déchets ménagers	Accord transactionnel	0 € procédure en cours

Les indicateurs économiques

Les indicateurs fournis ci-dessous servent à exprimer les coûts de gestion des déchets du SMICTOM pour l'année 2020. Il s'agit donc d'une approche différente de l'approche budgétaire.

Les indicateurs de coûts

	Indicateurs économiques année 2020 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
Coût du service public de gestion des déchets	Prestations de maintenance, collecte et traitement (hors communes collectées par le SMETOM)	8 652 900.52 €	87 €
	Contributions versées au SMITOM et SIREDOM (cotisation annuelle)	2 360 587.30 €	24 €
	Frais de fonctionnement du SMICTOM (frais d'administration, de communication, de personnel ...)	1 296 638.21 €	13 €
	Amortissements des biens	334 108.44 €	3 €

Les indicateurs de financement

	Indicateurs économiques année 2020 du SMICTOM	Montant total	En €/hab
Financement du service public de gestion des déchets	Contributions des collectivités adhérentes	11 615 865.36 €	112 €
	Contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale	817 573.00 €	8 €
	Soutien éco organismes et subventions	437 846.48 €	4 €

Les contributions perçues dans le cadre de la redevance spéciale tiennent compte des réductions allouées aux entreprises et commerçants suite aux fermetures gouvernementales dues à la crise sanitaire. Ces réductions ont été comptabilisées sur l'exercice 2020 et 2021.

Les contribution des collectivités adhérentes

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM. Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2020, les participations sont restées stables.



La redevance spéciale

Pour chaque professionnel assujetti, le montant de la redevance spéciale est calculé sur la base des litrages déclarés et contrôlés des bacs « ordures ménagères ». La TEOM de l'année précédente étant déduite. Le coût pour 2020 est de 0,04056 €/litre.

	Coût / Litre	Produit perçu par le SMICTOM*	Nombre de redevables
2003	0,027 €	528 521 €	127
2004	0,029 €	770 209 €	194
2005	0,030 €	818 495 €	205
2006	0,031 €	894 027 €	207
2007	0,032 €	890 142 €	201
2008	0,032 €	840 097 €	240
2009	0,034 €	926 466 €	239
2010	0.034 €	899 771 €	254
2011	0.036 €	905 095 €	231
2012	0.038 €	994 313 €	241
2013	0.038€	945 660 €	247
2014	0.038€	945 660 €	247
2015	0.038€	945 554 €	255
2016	0.039€	957 162 €	260
2017	0.039€	940 075 €	260
2018	0.039€	955 161 €	269
2019	0.04056 €	1 037 276 €	251
2020	0.04056 €	817 573 €	251

* produit du versement aux communes (80%)

En 2020, **251 conventions ont été signées.**

Le montant perçu est en baisse.

Les structures qui ont été contraintes de fermer en raison des mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont en effet bénéficié d'une réduction de la redevance spéciale calculée au prorata des semaines de fermeture constatées.

4 MESURES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DÉTOURNEMENT DE FLUX D'ORDURES MÉNAGÈRES

En 2017, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau a lancé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) deuxième génération qui s'étendra de 2017 à 2023.

Le PLPDMA du SMICTOM déclinera localement les objectifs fixés par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 (et ensuite de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui entrera en vigueur en 2021). Elle vient renforcer les objectifs de prévention des déchets déjà fixés par le Grenelle de l'Environnement :

- réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés (d'ici 2020) ;
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (d'ici 2025) ;
- porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (d'ici 2025) ;
- recycler 70 % des déchets du BTP (d'ici 2020).

Pour l'atteinte de ces objectifs, plusieurs axes ont été retenus pour la période 2017-2023 :

Mesures de prévention menées durant l'année 2020 par le SMICTOM
Sensibiliser les publics à la prévention des déchets
Réduire les déchets des collectivités locales et services associés
Renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets
Améliorer les pratiques d'achats et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Promouvoir la seconde vie des objets
Améliorer la prévention et la gestion des déchets d'entreprises

La gestion de proximité des biodéchets

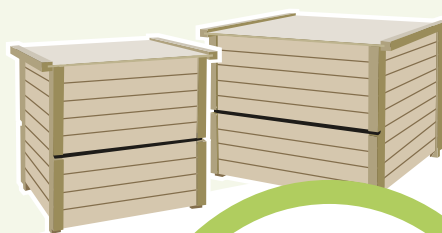
Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions inscrites dans le développement durable, le SMICTOM propose, grâce aux soutiens financiers du Conseil Régional d'Ile-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux. Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités de déchets produites et par conséquent les coûts de collecte, tout en permettant l'obtention d'un fertilisant naturel.

Les différents composteur	Bois 400 litres	Bois 800 litres	Plastique 400 litres	Plastique 600 litres
Prix d'achat TTC SMICTOM	54.86 €	77 €	48.50 €	67.88 €
Participation SMICTOM	27.86 €	43 €	28.50 €	39.88 €
Prix unitaire de vente aux particuliers	27 €	34 €	20 €	28 €

Nombre de composteurs distribués par an

2002	124
2003	247
2004	207
2005	239
2006	146
2007	165
2008	197
2009	378
2010	320
2011	389
2012	227
2013	283
2014	293
2015	306
2016	438
2017	367
2018	515
2019	778
2020	673



673 composteurs
individuels
acquis en 2020



Depuis 2002,
6292 composteurs ont
été acquis sur l'ensemble
du syndicat

Devant les objectifs de réduction des déchets, et les perspectives de généralisation du tri à la source des biodéchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.

Trois objectifs sont visés :

- Trouver des relais pour transmettre le savoir et l'envie de la pratique du compostage.
- Mieux former à la pratique du compostage : plutôt que de promouvoir l'achat de composteurs, il s'agit de valoriser la pratique du compostage.
- Former les enfants dès le plus jeune âge à cette pratique éco-citoyenne.

En 2020, la thématique du compostage a de nouveau rencontré un grand succès : 20 animations ont été réalisées sur ce sujet.

Voici les établissements dans lesquelles des animations scolaires sur le compostage ont été effectuées en 2020 :

- École élémentaire Louis-Antoine de Saint-Just à Arbonne-la-Forêt
- École élémentaire Paul Mathéry à Avon
- École primaire Les Viarons à Bois-le-Roi
- École primaire Saint-Gilles à Champagne-sur-Seine
- École primaire Les Tilleuls à Chartrettes
- École maternelle Les Lilas à Écuellès
- École élémentaire Lagorsse à Fontainebleau
- École maternelle La Cloche à Fontainebleau
- École élémentaire Les Columières à Moret-sur-Loing
- École élémentaire Benoit Plassard à Saint-Mammès
- École élémentaire de Samoreau
- École élémentaire Alexandre Chevrier à Veneux-les Sablons



En 2020, huit établissements supplémentaires ont choisi de pratiquer le compostage afin de réduire la quantité de déchets issue de la préparation de leurs repas et de la gestion de leurs espaces verts. Pour les établissements scolaires qui ont accepté de mettre en place le compostage, le SMICTOM procède à un accompagnement en formant le personnel de l'établissement et en procédant à des contrôles réguliers des composteurs.

Voici les établissements concernés par la mise en place du compostage :

- École du Haut-Changis à Avon
- Accueil périscolaire à Bourron-Marlotte
- École élémentaire « Les Tilleuls » et centre de loisirs à Chartrettes
- IME « La Sapinière » à Moret-Loing-et-Orvanne
- École Benoît Plassard à Saint-Mammès
- Maison de l'Enfant à Vernou-La Celle-sur-Seine
- Espace des Habitants de la CC Moret Seine et Loing à Villemer



Au total, depuis le début de la mission, **36 établissements scolaires ou périscolaires et deux restaurants scolaires** ont été accompagnés par le SMICTOM pour la mise en place du compostage.

Le contexte sanitaire a conduit au printemps et à l'automne à l'annulation des nombreux événements qui accueillaient habituellement les stands du SMICTOM. Malgré cela, l'intérêt pour le compostage n'a pas faibli ; de nouveaux questionnements en lien avec l'environnement ont émergé dans le même temps, favorisant l'intérêt pour la pratique du compostage.



Concernant le compostage collectif, huit résidences sont équipées de composteurs. Il est à rappeler que le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble : fourniture du matériel (composteurs et bioseaux), information auprès des habitants, communication et aide pour la première récolte.

En 2020, une nouvelle résidence a bénéficié de l'accompagnement du SMICTOM pour la mise en place du compostage partagé : **la résidence du Touring Club à Avon.**

Le SMICTOM accompagne également les communes dans la mise en place du compostage des déchets verts des cimetières. En 2020, deux communes ont ainsi installé des composteurs dans leur cimetière. Des tables de récupération des pots et jardinières ont également mis en place afin de proposer en libre-service, les contenants pouvant être réutilisés au lieu de les jeter à la poubelle. Les deux communes concernées sont **Montigny-sur-Loing et Villecerf.**



La collecte et la valorisation des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets.

Le projet « L' Assiette Durable » initié en 2018 par Ethic Océan, mobilise l'ensemble des acteurs de la restauration (commerciale et collective) sur les enjeux de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire. Le SMICTOM, en tant que partenaire engagé, a déployé des actions de sensibilisation auprès des professionnels de la restauration sur la problématique du tri à la source des biodéchets. Afin de valoriser ces déchets et ainsi répondre à la réglementation relative au tri et à la valorisation des biodéchets, une collecte spécifique s'est mise progressivement en place.

Dans ce cadre, dès 2019, l'INSEAD, le Lycée Uruguay France et le Lycée François Premier ont été les premiers à s'être engagés dans une collecte expérimentale des biodéchets réalisée par le SMICTOM.

En 2020, les collectes se sont poursuivies et les restes de repas de ces trois établissements ont ainsi été collectés séparément des autres déchets puis valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.



Quantités de biodéchets collectées en 2020

- INSEAD à Fontainebleau : **11.41** tonnes
 - Lycée Uruguay à Avon : **8** tonnes
- Lycée François Premier à Fontainebleau: **9.13** tonnes

La baisse des tonnages en comparaison à l'année 2019 s'explique par la fermeture des restaurants pendant plusieurs mois de l'année en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.



Temps fort pour communiquer sur la prévention des déchets : la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)



La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation.

Du samedi 21 au dimanche 29 novembre 2020, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est mobilisé afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets et de leur toxicité :

Animation « alimentation durable » : luttons ensemble contre le gaspillage alimentaire

Les agents du SMICTOM ont réalisé une animation sur le thème de l'alimentation durable à l'école « Les Tilleuls » et un atelier de sensibilisation au gaspillage alimentaire à l'accueil de loisirs de Chartrettes. Les nombreux élèves présents ont pu réfléchir aux impacts environnementaux de leurs repas quotidiens, à la cantine comme à la maison.



Campagne de pesée des déchets au restaurant scolaire de Chailly-en-Bière

Pendant une semaine, les restes alimentaires ont fait l'objet de pesées précises en cuisine et à l'issue des repas. Cette campagne a permis d'identifier les leviers d'actions pertinents pour réduire le gaspillage alimentaire. Des animations autour de l'alimentation durable ont été menées ensuite dans le cadre scolaire pour poursuivre la sensibilisation.



Campagne de communication #SERD2020 de la commune de Chartrettes

En partenariat avec le SMICTOM, la commune de Chartrettes a publié quotidiennement sur sa page Facebook une campagne de communication pour inciter les citoyens à réduire leurs déchets avec un thème par jour abordé.

Campagne de sensibilisation et opération de nettoyage de la nature de la commune de Vulaines-sur-Seine

La commune de Vulaines-sur-Seine a sensibilisé les citoyens au moyen de deux actions : une première campagne de communication déployée sur la page Facebook de la commune a d'abord sensibilisé les habitants à la prévention des déchets. L'organisation d'un ramassage citoyen a ensuite permis de mettre en lumière la problématique des déchets diffus présents dans la nature.



Compostage à l'école Benoît Plassard de Saint-Mammès



L'école Benoît Plassard de Saint-Mammès a inauguré ses premiers composteurs pédagogiques. S'en sont suivies des animations dans les classes de CE2, CM1 et CM2. Les enfants ont ainsi pu comprendre les étapes de décomposition de la matière organique, identifier les intérêts du compostage (réduction des déchets, engrais naturel, jardinage écologique, accueil de la biodiversité, etc.), apprendre les méthodes de compostage et découvrir la faune et la flore du jardin.

La prévention des dépôts sauvages : la campagne #forêt poubelle

Suite à l'appel de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau à travers la diffusion d'un cahier noir sur l'accroissement des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a souhaité initier une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette problématique.



Après la création d'un groupe de travail Forêt propre, une charte « Propreté forêt et lisière » a été signée par de nombreux partenaires : le Pays de Fontainebleau, les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, le SMITOM-LOMBRIC, la Réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais, le Département de Seine-et-Marne et les associations signataires du cahier noir (la Fédération Française de Randonnée Seine-et-Marne, l'Association des Arracheurs BÉNévoles de Plantes Invasives, le Comité de défense des Sites et ROchers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du Château de Fontainebleau).

Cette coordination d'acteurs a permis d'intensifier les actions et de mobiliser les moyens respectifs pour contribuer à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière des communes.

Dans ce contexte, le syndicat apporte son soutien à tous les acteurs concernés, tant sur l'aspect préventif (un plan de communication déployé pour changer les comportements sur le long terme) que sur les aspects curatifs (actions de collecte des déchets).

Le SMICTOM se charge également de coordonner les opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.

#forêt
poubelle

Les actions préventives

• **La coordination et le financement de la campagne de communication** lancée en 2018 et s'est poursuivie en 2020 avec :

- la réalisation de vidéos de sensibilisation aux opérations de ramassage de déchets ;
- la fabrication de sacs cabas #ForêtBelle pour les opérations de ramassage ;
- la déclinaison graphique de la campagne #ForêtBelle sur différents supports visuels ;

• **La coordination, l'organisation et le financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets.**

L'objectif est de fédérer un maximum de communes et d'associations sur l'ensemble du territoire.



Au total, seize opérations de nettoyage de la nature ont été soutenues par le SMICTOM au cours de l'année 2020 :

- le 16 juillet et le 28 août à l'Île de Loisirs de Bois-le-Roi avec la CAPF ;
- le 23 juillet au Centre d'Éco-tourisme de Franchard avec la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais ;
- le 18 septembre sur le site du Cabaret Masson avec l'entreprise Fideliance ;
- le 19 septembre opération « Marre des déchets » à Fontainebleau ;
- le 19 septembre au quartier des Fougères à Avon avec l'association « Petits gestes pour de grands lendemains » ;
- le 19 septembre à Saint-Martin-en-Bière ;
- le 19 septembre sur les rives de Seine et en forêt de Champagne-sur-Seine ;
- le 26 septembre opération « Berges saines » sur le parking de l'écluse de Bois-le-Roi ;
- le 7 octobre avec le Centre de Loisirs de Moret-Loing-et-Orvanne ;
- le 10 octobre opération « Berges saines » à la station d'épuration de Valvins à Avon ;
- le 16 octobre en lisière de forêt à Bourron-Marlotte avec la commune de Bourron-Marlotte et l'entreprise Eden Red ;
- le 17 octobre à Samoreau ;
- le 24 octobre à l'école des Terrasses à Avon ;
- le 29 novembre à Vulaines-sur-Seine ;
- le 3 décembre avec l'école élémentaires des Viarons de Bois-le-Roi ;



Dans ce cadre, le SMICTOM a fourni aux organisateurs des kits « clé en main » comprenant des supports de communication pour relayer et mobiliser le plus grand nombre, et le matériel nécessaire au ramassage des déchets :

- des flyers et affiches ;
- un guide explicatif du déroulement du ramassage, rappel des consignes de tri et de sécurité, charte de bonne conduite ;
- des sacs poubelles et cabas ;
- des gilets orange, pinces à déchets et gants ;
- la mise à disposition de poubelles pour effectuer le tri.

La collecte des déchets ramassés est également prise en charge par le syndicat.



• Les Journées #Forêt Belle de ramassages de déchets en forêt et lisières de village

Deuxième action d'envergure dans le cadre de la charte « Propreté forêt et lisière », les Journées Forêt Belle. En 2020, elles se sont déroulées les 6, 7 et 8 mars 2020.

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau était le coordinateur de cette grande action citoyenne : 42 actions de ramassage sur 25 communes, plus de 1 600 participants dont 300 élèves et 20 tonnes de déchets collectés.

Tous les acteurs locaux étaient mobilisés pour ce grand week-end de sensibilisation : le Lions Club de Fontainebleau, Défi 77 pour l'environnement, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes Moret Seine et Loing, l'Office National des Forêts, le Département de Seine-et-Marne, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et le SMITOM-LOMBRIC ainsi que toutes les communes engagées à cette occasion.

La forte mobilisation pour cette deuxième édition des journées Forêt Belle souligne l'implication des partenaires et des citoyens, volontaires face aux problèmes des déchets dans la nature et mobilisés pour agir. L'événement valorise ainsi les bons comportements et dénonce dans le même temps les comportements répréhensibles.

Les déchets, triés lors du ramassage, sont collectés par le SMICTOM avec le soutien de Veolia Propreté et la société Kutler qui se sont engagés dans cette démarche. Ils peuvent ainsi être valorisés et recyclés !

La mise en œuvre durable de ces actions de prévention vise à faire évoluer les comportements et constater une diminution progressive des déchets ramassés au fil des années.

Actions curatives

Le soutien à la collecte des dépôts sauvages

Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin pour les dépôts volumineux et d'un camion plateau.

En 2020, ce soutien apporté à l'ONF et aux communes a permis de collecter près de **114 tonnes de déchets**



Actions répressives

Le SMICTOM, ne disposant pas du pouvoir de police, ne porte pas directement les actions répressives permettant d'engager des poursuites lorsqu'un dépôt sauvage est constaté. Le syndicat accompagne toutefois les communes dans ces démarches et travaille au sein du groupe Forêt propre, aux côtés des partenaires compétents : ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Tribunal de grande instance de Fontainebleau, etc.

Les actions de répression menées par les différents acteurs ont concerné :

- l'installation de pièges photos ;
- l'information auprès des élus et des associations sur les procédures.

L'éco-exemplarité des collectivités et des services associés

En 2020, le SMICTOM a accompagné les communes d'Avon, de Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte et Chartrettes, pour une meilleure gestion des déchets de la collectivité.

Les objectifs poursuivis : donner une seconde vie aux objets, réduire la quantité de déchets produits et permettre de les recycler.

Des équipements ont ainsi été mis en place dans les locaux et les agents des communes ont été sensibilisés :

- au tri des déchets recyclables ;
- à la reprise des papiers d'écriture ;
- à la collecte des piles et cartouches d'encre ;
- à l'utilisation de vaisselle durable lors des manifestations.

Certains établissements scolaires ont également été accompagnés par le SMICTOM afin de gérer leurs déchets plus durablement.

Les actions mises en place ont porté sur :

- le compostage ;
- la récupération des piles ;
- la récupération des papiers en vue du recyclage (après les avoir utilisés recto/verso) ;
- le tri des emballages.

Les élèves ont quant à eux été sensibilisés par les agents du SMICTOM aux différentes thématiques liées à la gestion durable des déchets : compostage, consommation responsable, toxicité des produits, tri et recyclage des emballages et des papiers d'écriture.

Au total, quatre établissements se sont investis dans la gestion durable de leurs déchets, il s'agit de :

- l'École du Haut-Changis à Avon
- l'Accueil périscolaire de Bourron-Marlotte
- l'École « Les Tilleuls » et centre de loisirs à Chartrettes
- l'École Benoit Plassard à Saint-Mammès



La reprise des textiles

La gestion des bornes de récupération des textiles par le SMICTOM permet un suivi renforcé du service sur le territoire afin de proposer une solution de proximité aux habitants pour valoriser vêtements, chaussures et autres accessoires.

Cette action, directement liée au programme de prévention des déchets du SMICTOM, offre une seconde vie aux vêtements en bon état, et permet de recycler et de valoriser ceux qui ne peuvent être réemployés, leur évitant ainsi d'être incinérés avec les ordures ménagères.

Voici le détail des tonnages récupérés par commune :



25 communes sont
équipées et proposent ce
service à leurs habitants

191 tonnes de
textiles récupérées
en 2020



	Tonnages 2019	Tonnage 2020	Nombre de bornes en 2020
Arbonne-La-Forêt	4.3	2.9	2
Avon	29.31	34.7	6
Barbizon	1.95	2.2	1
Bois-le-Roi	7.47	7.5	2
Cély-en-Bière	3.5	3.9	1
Chailly-en-Bière	11.8	7.4	2
Champagne-sur-Seine	16.59	13.7	4
Chartrettes	10.76	7.4	4
Fleury-en-Bière	2.55	3.3	2
Fontainebleau	1.65	0.7	1
Héricy	8.2	8.5	2
Le Vaudoué	5.38	5.4	4
Montigny-sur-Loing	11	10.8	4
Moret-Loing-et-Orvanne	18.96	21.8	7
Saint-Germain-sur-École	1.75	2.2	1
Saint-Martin-en-Bière	1.5	1.1	1
Saint Mammès	5.82	5.4	2
Saint-Sauveur-sur-École	4.3	4.1	1
Samois-sur-Seine	4.05	4.7	1
Samoreau	20.7	21.4	4
Thomery	8	6.2	4
Tousson	2.3	2.5	1
Vernou-La-Celle	5.32	6.4	2
Villemer	1.85	1.2	1
Vulaines-sur-Seine	5.7	5.2	1
TOTAL	194.71	191.04	64

La production de déchets de textiles peut représenter jusqu'à 6 kg/hab/an. Sur le territoire du SMICTOM, 1.93 kg sont aujourd'hui captés, soit une légère baisse de 1.88% par rapport à l'année 2019.

Pour atteindre cet objectif de 6kg/hab/an, il est nécessaire d'envisager de nouvelles implantations et de communiquer auprès des habitants du territoire.

Détourner des ordures ménagères vers le recyclage via la collecte des papiers d'écriture

En 2010, compte-tenu de la demande grandissante concernant la reprise des papiers dits « d'écriture », « de bureau » ou « d'impression », le SMICTOM a mis en place une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire.

En effet, il est à noter que ces papiers ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage que les journaux magazines.

Les deux catégories concernées par cette collecte sont :

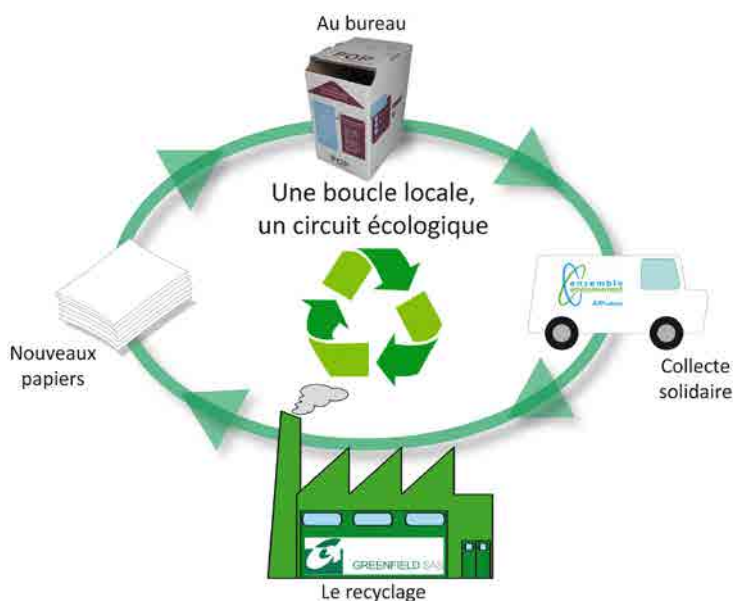
- Papiers colorés : il s'agit des papiers triés provenant de la corbeille de bureau (correspondance à base de papiers d'impression et écriture, de couleur blanc ou pastel, imprimés ou non).
- Papiers blancs : il s'agit des papiers d'écriture blancs triés sans bois, en provenance d'archives de bureau, exempts de livres de caisses, de papier carbone et d'adhésifs insolubles dans l'eau.

La mise en place de cette reprise des papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

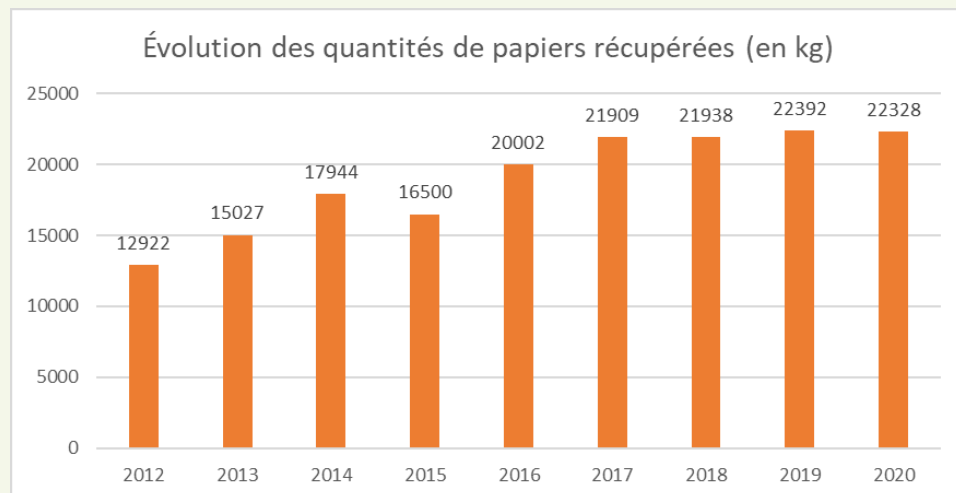
Les tonnages de papiers collectés en 2020 sont stables par rapport à l'année 2019. Les tonnages ont en effet évolué de 22 392 kg en 2019 à 22 328 kg en 2020.

Même si certaines structures sont peu mobilisées et remplissent moins d'un bac par an, le dynamisme de cette démarche est maintenu par les nouvelles conventions qui sont constamment signées ou renouvelées.

Ce renouvellement, effectué tous les deux ans, permet de s'assurer que les établissements ne rencontrent pas de difficultés et de programmer une nouvelle formation si besoin.



Évolution des tonnages de 2012 à 2020



22,33 tonnes de papiers récupérées et recyclées

La recyclerie de Vernou-La Celle sur Seine

La recyclerie Envie d'R est un lieu de collecte, de réemploi et de revente des objets d'occasion qui méritent une seconde vie plutôt que d'être jetés. Au cœur de l'économie circulaire, ce lieu est issu du Programme Local de Prévention des Déchets du SMICTOM.

Géré par l'entreprise d'insertion AIP.Ré.Fon, la boutique Envie d'R fonctionne avec des salariés en contrat d'insertion, des emplois solidaires et non délocalisables, moteurs de l'économie sociale et solidaire. Les objets proviennent de dons et du service de collecte des encombrants « Allo déchets ». Nettoyés, restaurés ou remis au goût de jour, les objets trouvent de nouveaux acquéreurs à des prix défiant toute concurrence. En 2020, malgré une fermeture de 3 mois liée à la pandémie de Covid-19, la boutique a reçu **12.5 tonnes de dons**, accueilli **3 100 visiteurs** et enregistré **1 713 ventes**.



Armoire à glace 60 €



Chaise à accoudoir 10€



Jouets...



Bijoux...



Vaisselle, 2€/Kg



Meuble relooké avec tablette en marbre, 50 €

5 TABLEAU DE BORD DE SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Cette partie synthétise les indicateurs clés du service de collecte des déchets délivré par le SMICTOM.

Caractéristiques du syndicat de collecte

Nom :	SMICTOM de la Région de Fontainebleau
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	35
Taux d'habitat vertical :	34 %
Population desservie :	104 025 (source INSEE 2018)



Indicateurs techniques sur les opérations de collecte (hors communes collectées par le SMETOM)

Mode de gestion du service de collecte	Prestation de services
Fréquence des collectes par semaine	0.5 à 6

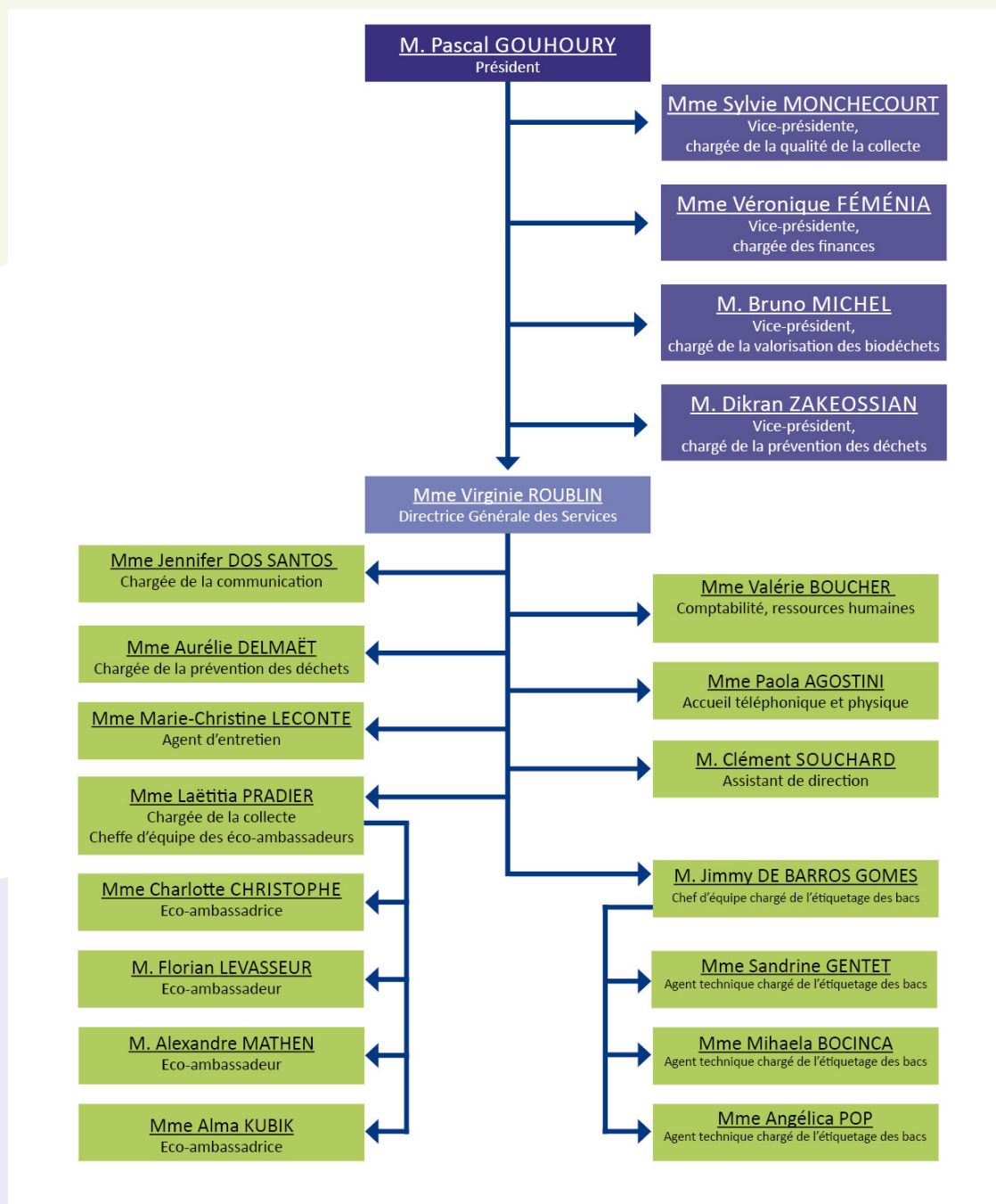
		Evolution par rapport à 2019
Tonnage total de déchets collectés en 2020 par le SMICTOM	40 681 T	+2.4 %
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	99,5 %	
Ratio par habitant des déchets ménagers collectés	411 kg/hab	+2.5 %
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles collectées	275 kg/hab	+ 0.7 %
Ratio par habitant des déchets verts collectés	54 kg/hab	+14.9 %
Ratio par habitant des emballages et journaux magazines collectés	44 kg/hab	=
Ratio par habitant du verre collectés	35 kg/hab	+6.1 %
Taux de refus du centre de tri	16,28 %	+ 1.21 pts
Nombres d'habitants par déchèterie	de 17 499 à 30 898 habitants	
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèterie	145 kg/hab	
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Valorisation énergétique, recyclage, compostage	

Indicateurs financiers

	Montant total	En €/hab
Contributions des collectivités adhérentes	11 615 865.36 €	112 €

6 L'EMPLOI

L'organigramme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau



L'emploi d'insertion

Dans le cadre d'une politique de développement durable et d'achats publics responsables, le SMICTOM souhaite favoriser l'emploi des personnes qui n'ont que peu, voire aucune expérience professionnelle, ou qui rencontrent des difficultés d'insertion. C'est pourquoi, conformément à l'article 14 du nouveau code de la commande publique, l'action d'insertion fait partie des conditions d'exécution du marché de maintenance des bacs et de Allo déchets.

Le prestataire du marché : L'AIP.RÉ.FON (Association d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau) est une structure d'insertion et de formations professionnelles ayant pour objectif de permettre un retour à l'emploi de personnes en difficultés grâce aux métiers liés à l'environnement.

7 LA COMMUNICATION

Les éco-ambassadeurs

La communication est essentielle pour que chacun prenne conscience des enjeux de la gestion durable des déchets, à savoir réduire sa production de déchets et améliorer le geste du tri. Les 4 éco-ambassadeurs du SMICTOM se chargent au quotidien de transmettre ce message auprès de la population du territoire en effectuant diverses missions.

Contrôle de la qualité de la collecte

Le contrôle de la qualité de la collecte sélective s'effectue par :

Les « suivis de collecte » et « suivis de benne » :

Ces suivis consistent à vérifier, en précédant ou en suivant le passage de la benne de collecte, l'application des consignes de tri et d'informer les habitants des erreurs à éviter.

Les « refus de collecte » :

Ce sont des actions menées en porte-à-porte permettant, après le retour du rapport fourni par le collecteur, d'expliquer les raisons des refus de collecte et de répondre à toutes les questions des habitants sur les consignes de tri.



En plus de dresser un bilan de la qualité de tri, ces actions permettent une information personnalisée auprès des habitants.

Les animations scolaires

Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif est de transmettre aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports pédagogiques ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.

En 2020, **139 animations** de sensibilisation ont été effectuées auprès des écoles et structures éducatives. Le nombre d'animations est constant par rapport à 2019 malgré la fermeture des écoles au printemps. Ces animations sont orientées vers la sensibilisation au tri, au recyclage et à la prévention des déchets (compostage, réutilisation, éco-consommation, lutte contre les dépôts sauvages...).



La majorité d'entre-elles sont réalisées dans les écoles primaires.
Ce sont au total **3 452 enfants** qui ont assisté aux différentes animations.

Répartition des animations scolaires par commune

	Nombre d'animations
Achères-la-Forêt	0
Arbonne-la-Forêt	3
Avon	28
Barbizon	0
Bois-le-Roi	10
Boissy-aux-Cailles	0
Bourron-Marlotte	0
Cély-en-Bière	1
Chailly-en-Bière	0
Champagne-sur-Seine	18
Chartrettes	10
Fleury-en-Bière	0
Fontaine-le-Port	0
Fontainebleau	23
Héricy	3
La Chapelle-la-Reine	0
Le Vaudoué	0
Montigny-sur-Loing	1
Moret-Loing-et-Orvanne	18
Écuellen	4
Épisy	0
Montarlot	0
Moret-sur-Loing	13
Veneux-Les Sablons	1

	Nombre d'animations
Noisy-sur-École	0
Perthes-en-Gâtinais	3
Recloses	0
Saint Germain-sur-École	0
Saint Mammès	10
Saint-Martin-en-Bière	0
Saint-Sauveur-sur-École	0
Samois-sur-Seine	5
Samoreau	5
Thomery	1
Tousson	0
Ury	0
Vernou-La Celle-sur-Seine	0
Villecerf	0
Villemer	0
Vulaines-sur-Seine	0
TOTAL	139



Participation aux manifestations locales

Les agents du SMICTOM animent des stands d'information lors des manifestations locales.

Ainsi, en 2020, le SMICTOM était présent sur les événements suivants :

- Salon « Bien vieillir » à Bois-le-Roi ;
- Atelier produits ménagers au Centre d'écotourisme de la Réserve de Biosphère de Franchard ;
- Brocante de Perthes-en-Gâtinais : atelier récup' ;
- La Ronde à vélo au Centre d'écotourisme de la Réserve de Biosphère de Franchard : stand pêche aux déchets ;
- Marché bio à Chailly-en-Bière : stand compostage ;

Ces stands ou ateliers ont pour but d'informer et de renseigner les habitants sur la gestion des déchets et les gestes éco citoyens.

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 a entraîné l'annulation de nombreux événements organisés sur le territoire limitant la tenue des stands du SMICTOM par rapport aux années précédentes.

Le Festival Terre Avenir, temps fort de la sensibilisation autour de la prévention et de la gestion des déchets (organisé par le syndicat), a ainsi dû être annulé.



Les autres outils de communication

Parallèlement aux actions réalisées par les éco-ambassadeurs, le SMICTOM développe des outils pour favoriser la communication et faciliter la remontée d'informations de la part des usagers.

Un site internet dynamique

Le site régulièrement mis à jour avec toutes les informations nécessaires à la gestion durable des déchets est régulièrement consulté pour ses actualités et ses informations sur le tri, le recyclage, la prévention des déchets, le compostage ainsi que ses documents à télécharger.

Les habitants adressent leurs questions directement depuis le site internet du syndicat.

En 2020, ce sont **535 demandes de renseignements** qui ont été adressées aux services du SMICTOM, contre 439 en 2019, soit une hausse de 22%, qui faisait elle-même suite à une augmentation de 66% l'année précédente.



	2019	2020	taux d'évolution
Nombre de visiteurs	26 146	36 217	+ 27,81 %
Nombre de pages vues	70 929	90 316	+ 21,47 %



Le SMICTOM sur Facebook

Les réseaux sociaux accompagnent les habitants dans leur vie quotidienne. C'est tout naturellement que le SMICTOM y a trouvé sa place.

En 2020, la page du syndicat comptait **2064 abonnés**, contre 1602 en 2019, soit une augmentation de près de **29%** !

La lettre « SMICTOM & vous, 100% tri, zéro déchet »

Il s'agit d'une lettre d'information pratique qui traite de thèmes particuliers en lien avec l'actualité afin d'informer les habitants sur tous les sujets liés à la gestion des déchets (services proposés par le SMICTOM, le tri, la prévention des déchets, le compostage etc.)





Cendriers de poche

Cet outil permet de communiquer auprès du public fumeur sur la problématique des mégots de cigarette jetés dans la nature.

Gobelets réutilisables

Prêtés lors de manifestations, ces gobelets sensibilisent les organisateurs et le grand public à la prévention des déchets.



Sacs de pré-tri

Cet outil permet d'accompagner au mieux les habitants en collectif lors d'une sensibilisation ou du changement de mode de collecte vers les conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Sacs de pré-tri pour le verre

Création d'un nouveau sac de pré-tri pour les emballages en verre afin de pouvoir les transporter jusqu'aux points d'apports volontaires.



Mémo tri

Création d'un tout nouveau guide de tri pour l'ensemble des secteurs de collecte du syndicat.



Affiches de tri

Création de nouvelles affiches de tri grand format pour l'habitat collectif.



Les calendriers de collecte

Distribués à chaque habitant du SMICTOM, les calendriers rappellent les jours de collecte des différents types de déchets ainsi que les consignes de tri à respecter et les informations utiles.



Une série de films sur le compostage

Cette série est principalement axée sur le compostage et l'entretien du jardin facile. Ces films sont très vivants et très ludiques. Ils sont visibles en permanence sur le site internet à la page «compostage» et sont diffusés sur des stands, lors des conférences ou lors des animations scolaires.

Après « l'Introduction », on y voit comment « Démarrer le compostage » puis « Que mettre dans le composteur ». Ensuite, on voit « Comment conduire son composteur » puis « Les différentes phases du compost » et comment s'en servir. Et enfin « l'entretien du jardin facile ».



Toutes ces actions contribuent à maintenir la qualité des déchets triés et à sensibiliser à la prévention des déchets.

LA COLLECTE



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

BP 04

VENEUX-LES SABLONS

77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél : 01 60 70 88 99

Fax : 01 60 70 88 98

communication@smictom-fontainebleau.fr

Une question ?

Numéro vert 0 800 133 895

**Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

smictom-fontainebleau.fr

f @smictomfontainebleau

LE TRAITEMENT

SMITOM-LOMBRIC

ZAC du Tertre de Chérisy CD 408

77000 VAUX LE PENIL

SIREDOM

**Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie
par les Déchets et Ordures Ménagères**

Bureaux : Z.I. DU BOIS CHALAND

**63 RUE DU BOIS CHALAND CE 2946 LISSES
91029 EVRY**

BEGEVAL

**Route de Bouzonville-en-Beauce
PITHIVIERS 45300**

**Rapport établi par les services du SMICTOM
Présenté au comité syndical du 28 septembre 2021**

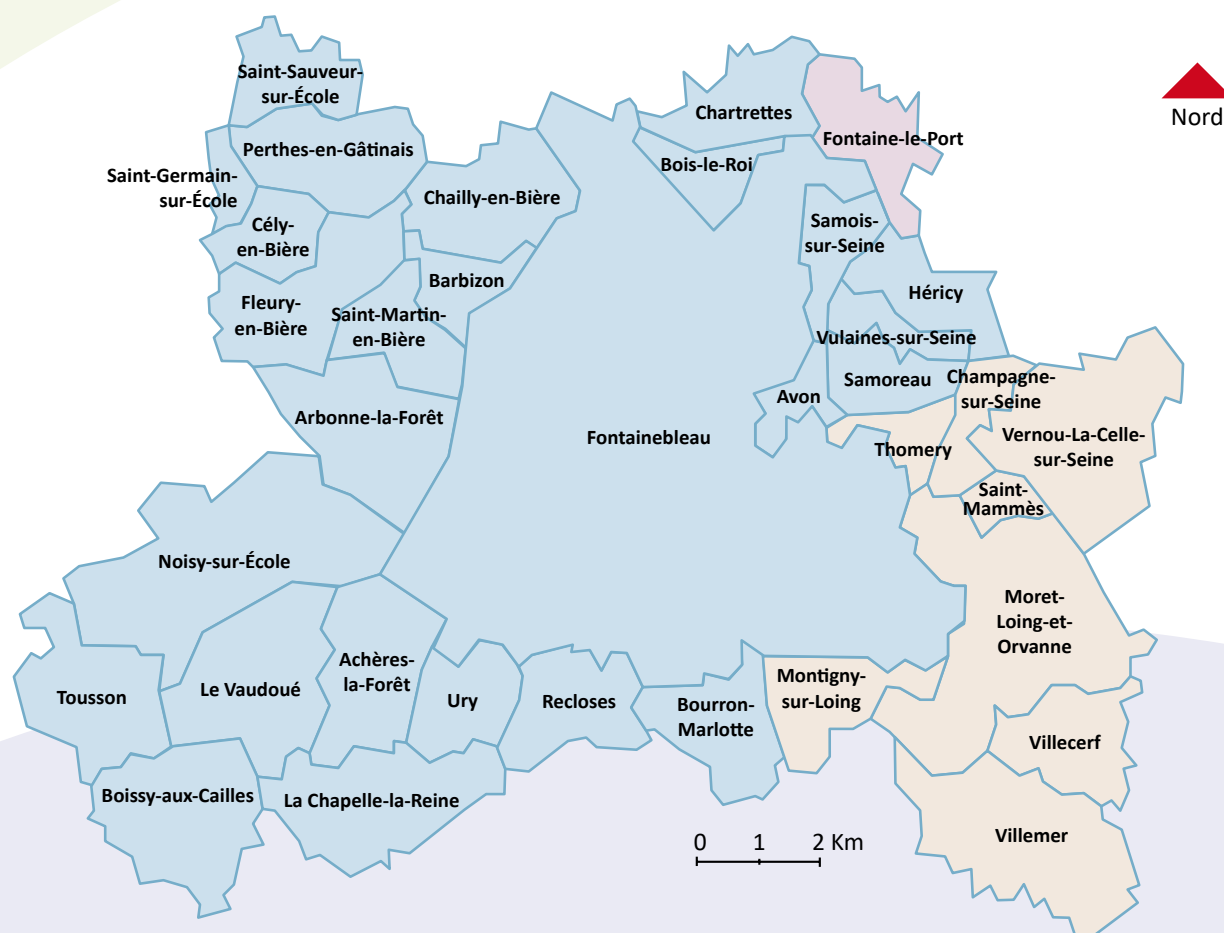
Merci d'imprimer ce rapport, si possible, sur papier recyclé

ANNEXES

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux

Communauté de communes Moret Seine et Loing



 **Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau**

 **Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux**

 **Communauté de Communes Moret Seine et Loing**

NB : La population utilisée pour le calcul des ratios provient du recensement 2018

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Population : 70 128



Commune	Habitants
Achères-la-Forêt	1 163
Arbonne-la-Forêt	1 002
Avon	13 887
Barbizon	1 207
Bois-le-Roi	6 029
Boissy-aux-Cailles	290
Bourron-Marlotte	2 844
Cély-en-Bière	1 233
Chailly-en-Bière	2 096
Chartrettes	2 600
Fleury-en-Bière	669
Fontainebleau	15 862
Héricy	2 675
La Chapelle-la-Reine	2 430
Le Vaudoué	743
Noisy-sur-École	1 887
Perthes-en-Gâtinais	2 010
Recloses	646
Saint-Germain-sur-École	384
Saint-Martin-en-Bière	765
Saint-Sauveur-sur-École	1 144
Samois-sur-Seine	2 094
Samoreau	2 410
Tousson	386
Ury	878
Vulaines-sur-Seine	2 794



Tonnages collectés en 2020

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Achères-la-Forêt	-	-	-	-	-
Arbonne-la-Forêt	302	185	36	33	-
Avon	3 256	236	529	345	-
Barbizon	597	245	53	65	-
Bois-le-Roi	1522	479	280	263	-
Boissy-aux-Cailles Le Vaudoué Tousson	310	-	96	70	23
Bourron-Marlotte	762	171	148	149	-
Cély-en-Bière	331	184	46	34	-
Chailly-en-Bière	604	330	84	68	-
Chartrettes	708	213	119	111	-
Fleury-en-Bière	281	116	26	20	-
Fontainebleau	4867	165	702	513	151
Héricy	664	134	119	106	-
La Chapelle-la-Reine	-	-	-	-	-
Noisy-sur-École	450	-	134	89	30
Perthes-en-Gâtinais	388	250	68	57	-
Recloses	-	-	-	-	-
Saint-Germain-sur-École	79	65	12	16	-
Saint-Martin-en-Bière	200	134	33	41	-
Saint-Sauveur-sur-École	300	206	38	19	-
Samois-sur-Seine	644	154	103	110	-
Samoreau	589	124	113	92	-
Ury	-	-	-	-	-
Vulaines-sur-Seine	676	138	125	102	-
Total	17 532	3530	2864	2472	202

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2020

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Achères-la-Forêt	-	-	-	-	-
Arbonne-la-Forêt	302	185	36	33	-
Avon	234	17	38	25	-
Barbizon	495	203	44	54	-
Bois-le-Roi	252	79	46	44	-
Boissy-aux-Cailles	219		67	49	16
Bourron-Marlotte	268	60	52	52	-
Cély-en-Bière	268	150	38	28	-
Chailly-en-Bière	288	158	40	32	-
Chartrettes	272	82	46	43	-
Fleury-en-Bière	421	174	38	30	-
Fontainebleau	307	10	44	32	10
Héricy	248	50	44	40	-
La Chapelle-la-Reine	-	-	-	-	-
Le Vaudoué	219	-	67	49	16
Noisy-sur-École	239	-	71	47	16
Perthes-en-Gâtinais	193	125	34	28	-
Recloses	-	-	-	-	-
Saint-Germain-sur-École	206	170	32	42	-
Saint-Martin-en-Bière	262	176	43	54	-
Saint-Sauveur-sur-École	262	180	33	16	-
Samois-sur-Seine	308	74	49	52	-
Samoreau	244	52	47	38	-
Tousson	219	-	67	49	16
Ury	-	-	-	-	-
Vulaines-sur-Seine	242	49	45	36	-

Acquisition de composteurs individuels en 2020

	Composteurs individuels acquis en 2019	Composteurs individuels acquis en 2020	Evolution des acquisitions
Achères-la-Forêt	-	-	
Arbonne-la-Forêt	2	13	+
Avon	50	54	+
Barbizon	22	12	-
Bois-le-Roi	85	83	-
Boissy-aux-Cailles	4	1	-
Bourron-Marlotte	21	20	-
Cély-en-Bière	13	5	-
Chailly-en-Bière	15	21	+
Chartrettes	30	21	-
Fleury-en-Bière	8	7	-
Fontainebleau	83	59	-
Héricy	18	27	+
La Chapelle-la-Reine	-	-	
Le Vaudoué	5	10	+
Noisy-sur-École	13	22	+
Perthes-en-Gâtinais	26	14	-
Recloses	-	-	
Saint-Germain-sur-École	3	3	=
Saint-Martin-en-Bière	14	13	-
Saint-Sauveur-sur-École	17	10	-
Samois-sur-Seine	25	29	+
Samoreau	34	28	-
Tousson	1	3	+
Ury	-	-	
Vulaines-sur-Seine	30	26	-
Total	519	481	-

Communauté de Communes Moret Seine et Loing

**8 communes sur le territoire de compétence
du SMICTOM.**

Population : 32 869

- Champagne-sur-Seine 6 433 habitants
- Montigny-sur-Loing 2 755 habitants
- Moret-Loing-et-Orvanne 12 439 habitants
- Saint-Mammès 3 493 habitants
- Thomery 3 559 habitants
- Vernou-la-Celle 2 699 habitants
- Villecerf 736 habitants
- Villemer 755 habitants



Tonnages collectés en 2020

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Champagne-sur-Seine	1533	183	207	140	-
Montigny-sur-Loing	776	181	122	124	-
Moret-Loing-et-Orvanne	3280	691	530	445	-
Saint-Mammès	829	175	126	113	-
Thomery	926	280	145	141	-
Vernou-la-Celle-sur-Seine	788	154	123	113	-
Villecerf	185	30	32	33	-
Villemer	182	30	32	33	-
Total	8500	1724	1318	1141	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2020

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Champagne-sur-Seine	238	28	32	22	-
Montigny-sur-Loing	282	66	44	45	-
Moret-Loing-et-Orvanne	264	56	43	36	-
Saint-Mammès	237	50	36	32	-
Thomery	260	79	41	40	-
Vernou-la-Celle-sur-Seine	292	57	45	42	-
Villecerf	252	41	44	44	-
Villemer	241	39	43	43	-

Acquisition de composteurs individuels en 2020

	Composteurs individuels acquis en 2019	Composteurs individuels acquis en 2020	Evolution des acquisitions
Champagne-sur-Seine	26	23	-
Montigny-sur-Loing	28	31	+
Moret-Loing-et-Orvanne	99	68	-
Saint-Mammès	22	20	-
Thomery	43	29	-
Vernou-la Celle-sur-Seine	17	11	-
Villecerf	12	4	-
Villemer	3	2	-
Total	250	188	-

Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

1 commune sur le territoire de compétence du SMICTOM.

Population : 39 446

- Fontaine-le-Port : 1028



Tonnages collectés en 2020

	Ordures ménagères en tonnes	Déchets verts en tonnes	Emballages en tonnes	Verre en tonnes	Encombrants en tonnes
Fontaine-le-Port	253	39	47	48	-

Performances de collecte : ratio par kg/hab en 2020

	Ordures ménagères en kg/hab	Déchets verts en kg/hab	Emballages en kg/hab	Verre en kg/hab	Encombrants en kg/hab
Fontaine-le-Port	246	38	46	47	-

Acquisition de composteurs individuels en 2020

	Composteurs individuels acquis en 2019	Composteurs individuels acquis en 2020	Evolution des acquisitions
Fontaine-le-Port	9	4	-

Crédits iconographiques et photographiques

Visuels et photographies du SMICTOM de la Région de Fontainebleau
à l'exception de :
photographies Eco-emballages.

Visuels :

Radiator by Michael Thompson from the Noun Project

Lamp by Pavitra from the Noun Project

Recycle by anbileru adaleru from the Noun Project

Open box by Vectors Market from the Noun Project

Toilet Paper by Fabián Sanabria from the Noun Project

Coat by Dinsoft Labs from the Noun Project

Iron by Ralf Schmitzer from the Noun Project

Dump site by Gan Khoon Lay from the Noun Project

Broken Monitor by David Swanson from the Noun Project

Renovating by Mooms from the Noun Project

Garbage Truck by Jonathan Li from the Noun Project

Excavator by Peter van Driel from the Noun Project

Art Shape by AlfredoCreates.com/icons & FlaticonDesign.com from the Noun Project

Container truck by Peter van Driel from the Noun Project

Factory by iconsphere from the Noun Project

SMICTOM DE LA RÉGION DE FONTAINEBLEAU

56 route de Bourgogne
BP 04 - VENEUX-LES SABLONS
77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Tél : 01 60 70 88 99
Fax : 01 60 70 88 98
communication@smictom-fontainebleau.fr

smictom-fontainebleau.fr

 [@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/smictomfontainebleau)

